

**PRIX ET QUALITE
DU SERVICE PUBLIC
D'ELIMINATION DES DECHETS
RAPPORT ANNUEL**

Année 2021

PRESENTATION.....	5
Territoire concerné et population desservie.....	5
La compétence déchets.....	6
INDICATEURS TECHNIQUES	7
Collecte et traitement des ordures ménagères résiduelles (OMr)	9
1. Pré-collecte des ordures ménagères résiduelles (OMr)	10
2. Collecte des ordures ménagères résiduelles (OMr).....	12
3. Transfert des ordures ménagères résiduelles (OMr)	16
4. Traitement des ordures ménagères résiduelles (OMr).....	17
5. Synoptique de la collecte des ordures ménagères résiduelles (OMr)	18
Collecte sélective et tri des recyclables secs (hors verre).....	19
1. Pré-collecte des recyclables secs (hors verre)	19
2. Collecte sélective des recyclables secs (hors verre).....	21
3. Transfert des recyclables secs (hors verre)	25
4. Tri des recyclables secs (hors verre)	25
5. Synoptique de la collecte sélective des recyclables secs (hors verre)	28
Collecte et traitement du verre	29
1. Pré-collecte du verre.....	29
2. Collecte du verre en points d'apports collectifs	29
3. Tri, transfert du verre.....	30
4. Traitement du verre	30
5. Synoptique de la collecte du verre	31
Collecte des cartons des professionnels	32
1. Pré-collecte des cartons des professionnels	32
2. Collecte des cartons des professionnels	32
3. Transfert des cartons des professionnels	33
4. Recyclage des cartons des professionnels	34
5. Synoptique de la collecte des cartons des professionnels.....	35
Collecte des textiles	36
1. Pré-collecte des textiles	36
2. Collecte des textiles	36
3. Transfert des textiles	37
4. Recyclage des textiles	37
5. Synoptique de la collecte des textiles	37
Gestion des déchèteries	38
1. Gestion du haut de quai des déchèteries	39
2. Gestion du bas de quai des déchèteries	42
3. Synoptique déchèteries	46
4. Collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	47
5. Collecte des Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)	48

6.	Collecte des huiles alimentaires usagées (HAU)	48
7.	Opérations « compost »	49
Gestion des Déchets Dangereux des Ménages (DDM)		50
1.	Déchets Dangereux des Ménages non repris par Eco-DDS	50
2.	Déchets Dangereux des Ménages repris par Eco-DDS	52
3.	Collecte des piles	52
4.	Collecte des toners d'impression	53
5.	Collecte des capsules de café NESPRESSO	53
Plateformes de déchets verts		54
Comparatif des performances de la CCFE		58
La prévention		59
1.	Animations dans les écoles	59
2.	Organisation de visites de sites	60
3.	Animations tous publics	60
4.	Sensibilisation via l'association Madeleine Environnement	62
5.	Développement du compostage	63
6.	Réemploi	64
7.	Broyage de déchets verts	66
INDICATEURS FINANCIERS		69
Marché de collecte et traitement des déchets		71
Les dépenses et leur financement		73
1.	Les dépenses	73
2.	Les recettes	74
3.	Bilan financier 2021	76
ACTIONS MENEES EN 2021		79
Bilan des actions menées en 2021		81
PERSPECTIVES 2022		83
Les perspectives 2022		84

Présentation

La **Communauté de Communes de Forez-Est (CCFE)** a été créée le 1er janvier 2017. Elle est issue du regroupement des anciennes Communautés de Communes de Feurs en Forez, Collines du Matin, Balbigny, de 9 communes de Forez en Lyonnais et de 7 communes du Pays de Saint Galmier. Ce nouvel EPCI fut composé de 49 communes.

Au 1^{er} janvier 2018, le périmètre de la Communauté de Communes de Forez-Est a évolué. **7 des 9 communes de l'ex Communauté de Communes de Forez en Lyonnais ont quitté la collectivité** pour intégrer la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le **territoire** de la Communauté de Communes de Forez-est regroupe **42 communes**. En 2021, la CCFE compte **63 673 habitants** (population municipale INSEE 2018).

Territoire concerné et population desservie



Créée par arrêté du 29 septembre 2016,
la **Communauté de Communes de Forez-Est**
compte au 1^{er} janvier 2021 :

42 communes adhérentes

63 673 habitants
(Population municipale INSEE 2018)

55 302 hectares
de territoire intercommunal

Densité
115 hab. / km²

Typologie d'habitat
« Mixte-rural »

La compétence déchets

La **Communauté de Communes de Forez-Est (CCFE)** a pour compétence la **collecte** et le **traitement** des déchets des ménages et déchets assimilés.

Jusqu'au 31 décembre 2018, pour les **2 communes de l'ex Communauté de Communes de Forez en Lyonnais** et **pour l'ex Communauté de Communes de Balbigny**, la compétence « **traitement** » était exercée respectivement, dans le cadre d'une convention d'entente, par la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL) et par le Syndicat d'Etudes et d'Elimination des Déchets du Roannais (SEEDR). **Depuis le 1^{er} janvier 2019**, la Communauté de Communes de Forez-Est exerce **l'intégralité de la compétence déchets** (collecte et traitement).

Les **marchés de collecte et traitement des déchets** en cours pour chaque ex EPCI ou bloc de communes ont été repris par la Communauté de Communes de Forez-Est sur la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018, selon les **modalités existantes pour chacun des anciens territoires**.

Un **nouveau marché de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés** a été lancé en 2018 à l'échelle du périmètre de la Communauté de Communes de Forez-Est. Il a pris effet **au 1^{er} janvier 2019**.

Pour mémoire, l'année 2020 a été marquée par la **crise sanitaire** liée à la **COVID-19**. La pandémie de coronavirus a eu des **répercussions sur la production et la gestion des déchets**. Une **réorganisation** a été nécessaire afin de continuer à assurer un service essentiel à l'hygiène publique.

En 2021, les habitants de la CCFE ont produit **40 000 tonnes** de déchets ménagers et assimilés (soit 628 kg/hab).

Les différents types de collectes mis en place par la Communauté de Communes de Forez-Est ont permis la valorisation de **51%** du gisement total des déchets ménagers et assimilés collectés (hors inertes).

➤ La collecte

Les collectes se font :

- en **porte à porte ou en points de regroupement, et en points d'apport collectifs** pour le ramassage des ordures ménagères résiduelles,
- en **porte à porte ou en points de regroupement, et en points d'apport collectifs** pour le ramassage des déchets recyclables secs (hors verre),
- en **points d'apport collectifs** pour le verre, les textiles,
- en **porte à porte sur 6 communes** pour les cartons des professionnels,
- en **déchèterie** (il y en a cinq sur le territoire).

➤ Le traitement

Les **déchets recyclables** collectés sont acheminés, après passage par un quai de transfert, vers un **centre de tri** avant d'être expédiés vers des filières de recyclage agréées.

Les **déchets non valorisables** sont évacués, après passage par un quai de transfert ou en direct, dans une **Installation de stockage de déchets Non Dangereux (ISDND)**.

Indicateurs techniques

Les usagers concernés par le service de collecte et traitement des déchets mis en place par la Communauté de Communes de Forez-Est sont les **producteurs de déchets ménagers et assimilés**, présents sur le territoire de la collectivité et bénéficiant du service public de collecte. A ce titre sont concernés :

- Les **particuliers en logements individuel ou collectif** (locataires, propriétaires, usufruitiers) ;
- Les **gestionnaires de logements collectifs** (bailleurs, syndicats de copropriété, associations de copropriétaires...) ;
- Les **administrations et autres professionnels** (commerçants, artisans, restaurateurs, entrepreneurs...) dont les **déchets assimilés** peuvent être pris en charge par la collectivité eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites. Ces **déchets sont collectés et traités sans sujétions techniques particulières**.

Ainsi, les déchets dont la gestion relève de la compétence de la Communauté de Communes de Forez-Est sont les **déchets ménagers et des activités économiques collectés selon la même voie que ceux des ménages, dits « assimilés »**. Ils regroupent :

- Les ordures ménagères en mélange ;
- Les déchets ménagers collectés séparément ;
- Les déchets d'activités économiques assimilés aux déchets ménagers ;
- Les encombrants des ménages ;
- Les déchets collectés en déchèteries ;
- Les déchets dangereux des ménages ;
- Les déchets du nettoyage (voirie, marchés...) ;
- Les déchets de l'assainissement collectif ;
- Les déchets verts des ménages et des collectivités locales.

Collecte et traitement des ordures ménagères résiduelles (OMr)

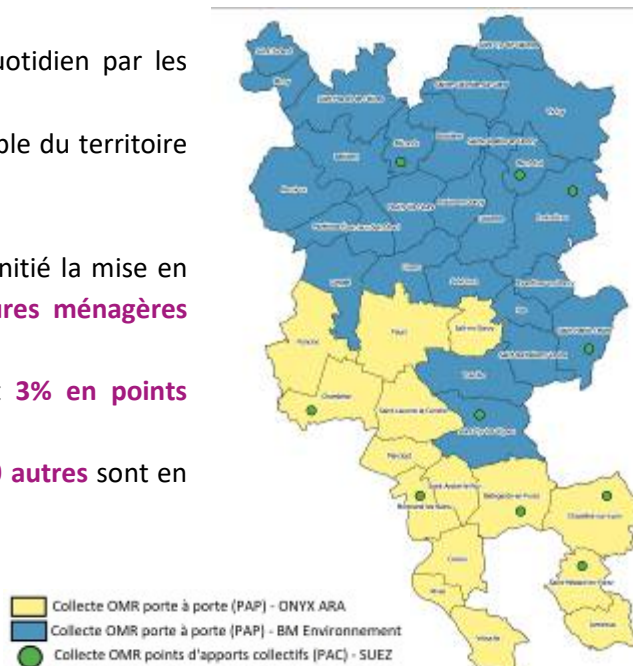
Les ordures ménagères sont les déchets produits au quotidien par les ménages et collectés en mélange (poubelle ordinaire).

Le périmètre concerné par le service s'étend sur l'ensemble du territoire de la collectivité.

En 2021, la Communauté de Communes de Forez-Est a initié la mise en place d'un **schéma de collecte « mixte »** pour les **ordures ménagères** produites sur son territoire.

97% des habitants sont collectés en **porte à porte** et **3% en points d'apport collectifs**.

32 communes sont en collecte **en porte à porte** et les **10 autres** sont en **collecte mixte porte à porte** et **points d'apport collectifs**.



1. Pré-collecte des ordures ménagères résiduelles (OMr)

➤ Pré-collecte en porte à porte

Les **ordures ménagères résiduelles** sont collectées dans des **bacs roulants normalisés**.

Avant le 1^{er} janvier 2019, l'équipement en matériel de pré-collecte sur le territoire de la CCFE était hétérogène et variait selon les ex collectivités (dotation usager/collectivité, fourniture de bacs/sacs, règles de dotation/ou non, diverses modalités d'attribution et de maintenance).

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la Communauté de Communes de Forez-Est a harmonisé son mode de gestion et d'attribution des équipements de pré-collecte des ordures ménagères résiduelles.

Les déchets ménagers doivent être déposés dans des **bacs normalisés** d'une capacité de **80 à 770 litres** (hors expérimentations nécessitant des volumes de bacs différents), conformes aux normes EN 840.1 à EN 840.6 à préhension frontale exclusivement.

La **Communauté de Communes de Forez-Est** assure **la dotation et le renouvellement** de ces bacs. Chaque usager doit pouvoir identifier son bac au travers d'un numéro spécifique indiqué sur la cuve et éventuellement d'un numéro de puce selon la commune d'appartenance.



Chaque type de bacs dispose d'un coloris dédié. Les **ordures ménagères résiduelles** sont entreposées dans des **bacs verts à couvercles verts**, qui remplacent progressivement tous les coloris des bacs encore présents sur certaines communes du territoire. Certains bacs peuvent être :

- Verrouillés (serrure) et équipés d'un drapeau ;
- Equipés d'une puce électronique ;

La **Communauté de Communes de Forez-Est** gère **en régie son parc de bacs roulants**. Ce qui implique une mise à disposition gratuite des bacs auprès des usagers du service public. La collectivité assure :

- La **dotation en bacs neufs ou reconditionnés** ;
- Le **renouvellement du parc** ;
- La **fourniture des pièces ou l'échange du bac** nécessaire au maintien en état de fonctionnement du parc de bacs, est sous gestion publique.

En cas de vol ou de dégradation, le remplacement du bac ou de la pièce détachée (couvercle) est payant.

Les **bacs** sont **attribués à une adresse** qu'il s'agisse de logements individuels ou collectifs ou d'une activité professionnelle. Ils sont confiés à un usager identifié et responsable des bacs roulants (le propriétaire, le locataire, le professionnel occupant). Ce dernier en assure le nettoyage. Le bac mis à disposition reste la propriété de la Communauté de Communes de Forez-Est. De ce fait, l'utilisateur n'est pas autorisé à céder, louer, déménager ou s'attribuer pour un autre usage le(s) bac(s) mis à sa disposition.

La **dotation en bacs** des maisons individuelles et des habitats collectifs est définie par la Communauté de Communes de Forez-Est de la façon suivante :

Composition foyer	OMr
1-2 personnes	80L
3-4 personnes	140L
5 personnes et plus	240L
Habitat collectif (poubelles collectives)	360L-770L

Au **31 décembre 2021**, la Communauté de Communes de Forez-Est dispose d'un parc de **23 151 bacs** à **ordures ménagères résiduelles** en place sur son territoire.

1 343 bacs ont été **distribués** sur l'année 2021, **735 bacs restitués suite à un déménagement ou échangés en raison d'une dégradation**.

BACS OMR	BACS DISTRIBUES SUR 2021			BACS RESTITUÉS SUR 2021	TOTAL BACS OMR AU 31/12/2021
	Livraisons	Permanences	Total bacs mis en place sur 2021		
80 L	535	51	586	136	7 244
140 L	321	30	351	156	5 929
240 L	213	10	223	267	8 534
360 L	66	0	66	78	1 189
770 L	117	0	117	98	255
TOTAL	1 252	91	1 343	735	23 151

* 1 couvercle cassé = 1 bac retiré

➤ Pré-collecte en apport collectif

27 colonnes d'apport collectif destinées à la collecte des **ordures ménagères résiduelles** sont implantées en 2021 sur le territoire de la Communauté de Communes de Forez-Est.

Selon les emplacements, il s'agit de **conteneurs enterrés** ou **semi-enterrés**.



Conteneur enterré 5 m3



Conteneur semi-enterré 5 m3

Territoire	Nombre de colonnes « OMR »			Ratio Hab/colonne
	Semi-enterrées	Enterrées	Total	
Secteur ex CCBY		2	2	21
Secteur ex CCCM	3	5	8	108
Secteur ex CCFF		4	4	61
Secteur ex CCPSG	2	5	7	79
Secteur ex CCFL		6	6	105
TOTAL	5	22	27	74

2. Collecte des ordures ménagères résiduelles (OMr)

➤ Collecte des ordures ménagères résiduelles en porte à porte

■ Modalités

Dans le cadre d'une harmonisation de ses marchés de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, la Communauté de Communes de Forez-Est a passé un **nouveau marché** qui a pris effet au **1^{er} janvier 2019** pour :

- La **collecte en porte à porte, l'évacuation et le transfert des ordures ménagères résiduelles** et de la collecte sélective hors verre ;
- Des **collectes ponctuelles** (lors de manifestations, ...) sur le territoire,
- Le **lavage des bacs** sur les **points de regroupement** ;
- La collecte, transfert et traitement des déchets alimentaires (tranche optionnelle).

Ainsi, depuis le **1^{er} janvier 2019**, la collecte des **ordures ménagères résiduelles** est assurée en ramassage en **porte à porte** sur les communes concernées, au moyen de bennes à ordures ménagères mécanisées avec lève-conteneurs automatiques. La collecte est effectuée par :

- La **Société VEOLIA PROPRETE – ONYX ARA** sur les périmètres de l'**ex CC de Forez en Lyonnais** et une partie du périmètre des **ex CC de Feurs en Forez et du Pays de Saint Galmier**.
- Et son sous-traitant, la **Société BM Environnement** sur le périmètre des **ex CC de Balbigny, Collines du Matin** et une partie du périmètre des **ex CC de Feurs en Forez et du Pays de Saint Galmier**.

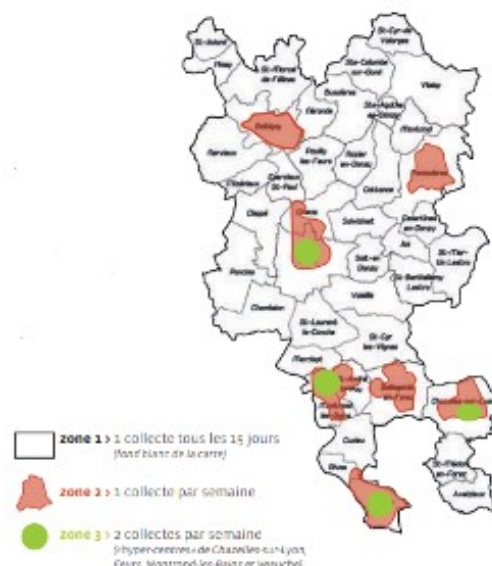
La **collecte en porte à porte** est un mode d'organisation dans lequel un bac roulant est affecté à un usager ou un groupe d'usagers identifiés et dont le point d'enlèvement des déchets est situé en bordure de voie publique au plus proche du circuit de collecte dans la limite des contraintes techniques et de sécurité du service de collecte. **Trois types de collecte en porte à porte** existent :

- En **bac individuel** présenté devant le logement ;
- En **point de regroupement ponctuel** : sur un espace prédéfini où sont présentés, par les usagers, les bacs individuels uniquement le temps de la collecte ;
- En **point de regroupement permanent** : points fixes sur le domaine public ou privé, où les déchets sont déposés dans des bacs roulants mutualisés.

■ Fréquences

Les fréquences varient de **C0,5 (tous les 15 jours)** à **une à deux collectes hebdomadaires** en fonction des communes et des secteurs pour certaines communes. Elles sont adaptées en fonction de la **typologie d'habitat** et de la **densité urbaine**.

Les horaires de collecte en porte à porte sont variables suivant les secteurs géographiques : entre 2h et 18h (collecte matinale et en journée). Ces horaires de collecte intègrent notamment les contraintes de circulation. En cas de nécessité, ponctuellement, temporairement ou sur une fraction du territoire, les horaires de collecte peuvent être élargis.



Fréquences de collecte des ordures ménagères résiduelles sur le territoire de la CCFE

ZONE A														
Commune	Secteur	Fréquence	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
			Semaines Paires						Semaines Impaires					
Aveizieux		C0,5			X									
Bellegarde en Forez	Secteur rouge	C1			X						X			
	Secteur bleu	C0,5									X			
Chambéon		C0,5					X							
Chazelles sur Lyon	Secteur jaune	C2	X			X			X			X		
	Secteur rouge	C1				X						X		
	Secteur bleu	C0,5									X			
Civens	Secteur rouge	C1		X						X				
	Secteur bleu	C0,5		X										
Cleppé		C0,5								X				
Cuzieu	Secteur bleu	C0,5					X							
	Secteur vert	C0,5											X	
Feurs	Secteur jaune	C2			X			X			X			X
	Secteur rouge	C1					X						X	
	Secteur bleu	C0,5											X	
Marclopt		C0,5								X				
Montrond les Bains	Secteur jaune	C2		X			X			X			X	
	Secteur rouge	C1		X						X				
	Secteur bleu	C0,5		X										
Poncins		C0,5					X							
Pouilly les Feurs		C0,5									X			
Rivas	Secteur rouge	C1				X						X		
	Secteur bleu	C0,5				X								
Saint André le Puy	Secteur rouge	C1			X						X			
	Secteur bleu	C0,5									X			
Saint Cyr les Vignes		C0,5								X				
Saint Laurent la Conche		C0,5								X				
Saint Médard en Forez		C0,5									X			
Salt en Donzy		C0,5								X				
Salvizinet		C0,5									X			
Vailleille		C0,5		X										
Veauche	Secteur jaune	C2	X			X			X			X		
	Secteur rouge	C1	X						X					
	Secteur bleu	C1 BIS				X						X		

ZONE B															
Commune	Secteur	Fréquence	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	
			Semaines Paires						Semaines Impaires						
Balbigny	Secteur bleu	C1	X						X						
	Secteur rouge	C1					X						X		
Bussières		C0,5										X			
Cottance		C0,5									X				
Epercieux Saint Paul		C0,5				X									
Essertines en Donzy		C0,5							X						
Jas		C0,5				X									
Mizérieux		C0,5									X				
Montchal		C0,5	X												
Néronde		C0,5				X									
	Bennette	C0,5	X												
Nervieux		C0,5			X										
	Bennette	C0,5	X												
Panissières	Secteur bleu	C0,5								X					
	Secteur rouge	C1		X						X					
Pinay		C0,5									X				
Rozier en Donzy		C0,5			X										
Saint Barthélémy Lestra		C0,5				X									
Saint Cyr de Valorges		C0,5								X					
Saint Jodard		C0,5									X				
Saint Marcel de Félines		C0,5							X						
	Bennette	C0,5							X						
Saint Martin Lestra		C0,5										X			
Sainte Agathe en Donzy		C0,5				X									
Sainte Colombe sur Gand		C0,5								X					
	Bennette	C0,5							X						
Violay		C0,5		X											

■ Quantités collectées

Au total, **12 664 tonnes d'ordures ménagères résiduelles** ont été collectées en 2021 sur le territoire de la Communauté de Communes de Forez-Est (dont **12 390 tonnes collectées en porte à porte**).

		Ex CCBY	Ex CCCM	Ex CCFF	Chazelles sur Lyon St Médard en Forez	Ex CCPSG	TOTAL CCFE
Type de collecte		 					
Quantités Collectées (en tonnes)*	2020	1 561	1 638	3 604	1 232	4 874	12 910
	2021	1 495	1 518	3 572	1 094	4 711	12 390
Evolution %		-4%	-7%	-1%	-11%	-3%	-4%
Typologie d'habitat		Rural	Mixte rural	Mixte rural	Mixte rural	Mixte urbain	Mixte rural

* Données 2020 : collecte des OMR uniquement en porte à porte sur le territoire de la CCFE



Dotation en bac



Point de regroupement

➤ Collecte des ordures ménagères en points d'apport collectif

La collecte en **points d'apport collectif** est un mode d'organisation de la collecte dans lequel un **contenant de grand volume** est mis librement ou non à la disposition des usagers ou d'un groupe d'usagers identifiés. Ces points peuvent être **enterrés ou semi-enterrés**.

Les habitants desservis par ce type d'équipements ont été dotés d'un **badge d'accès** aux conteneurs qui leur permet de déverrouiller le tambour et d'y déposer les **ordures ménagères en sac** d'un volume maximal de 50 litres.

■ Modalités

Dans le cadre d'une harmonisation de ses marchés de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, la Communauté de Communes de Forez-Est a passé un **nouveau marché** qui a pris effet au **1^{er} janvier 2019** pour :

- La collecte en apport volontaire, évacuation et transfert de la collecte sélective (hors verre) ;
- Des prestations ponctuelles de déplacement et vidage de colonnes ;
- Le lavage des colonnes aériennes d'apport volontaire multimatériaux ;
- La **collecte en apport collectif, évacuation et transfert des ordures ménagères résiduelles (OMr)** (tranche optionnelle).

La tranche optionnelle de ce marché a été déclenchée au 1^{er} janvier 2021. Sur l'année 2021, une partie des **ordures ménagères résiduelles** est assurée en ramassage en **points d'apport collectif** sur certains secteurs de 10 **communes** du territoire. Environ **3% de la population** de la CCFE bénéficie de cette collecte.

La **collecte des ordures ménagères résiduelles en points d'apport collectif** est effectuée par la **Société SUEZ RV Centre Est** sur les communes concernées.

	Population desservie PAC OMR %	Population desservie Collecte PAP %
Ex CCBY	0,39%	99,61%
Ex CCCM	6,87%	93,13%
Ex CCFF	1,43%	98,57%
Ex CCFL	9,92%	90,08%
Ex CCPSG	3,16%	96,94%
TOTAL	3,16%	96,84%

■ Fréquences

Les fréquences de collecte varient d'un point d'apport collectif à l'autre. Le prestataire organise librement ses tournées de vidages en fonction du taux de remplissage des conteneurs, avec une contrainte de maintien en toutes circonstances d'une capacité d'accueil suffisante des colonnes.

■ Quantités collectées

Au cours de l'année 2021, **274 tonnes d'ordures ménagères résiduelles** ont été collectées en **points d'apport collectif** sur le territoire de la Communauté de Communes de Forez-Est.

		Ex CCFL	Ex CCPSG	Ex CCFF	Ex CCBY	Ex CCCM	TOTAL OMR PAV
Type de collecte		 					
Quantités Collectées (en tonnes)*	2020						
	2021	77	76	42	6	73	274
Evolution %							
Typologie d'habitat		Mixte rural	Mixte urbain	Mixte rural	Rural	Mixte rural	Mixte rural

* Pas de collecte en points d'apport collectif en 2020. Collecte mixte (PAC / PAP depuis le 01/01/2021)

➤ Bilan tonnage global ordures ménagères résiduelles (PAP + PAC)

	2020	2021			Evolution (%)	Ratio Kg/hab/an	Typologie d'habitat
	Tonnage PAP	Tonnage PAP	Tonnage PAV	Tonnage TOTAL			
Ex CCBY	1 561	1 495	6	1 501	-4%	141	Rural
Ex CCCM	1 638	1 518	73	1 590	-3%	202	Mixte rural
Ex CCFF	3 604	3 572	42	3 614	0,25%	212	Mixte rural
Ex CCFL	1 232	1 094	77	1 172	-5%	184	Mixte rural
Ex CCPSG	4 874	4 711	76	4 787	-2%	221	Mixte urbain
TOTAL	12 910	12 390	274	12 664	-2%	199	Mixte rural

3. Transfert des ordures ménagères résiduelles (OMr)

77% des **ordures ménagères résiduelles** collectées sur le territoire de la Communauté de Communes de Forez-Est transitent via **deux quais de transfert** situés à proximité immédiate du territoire à collecter. Les deux quais de transfert utilisés par les collecteurs sont les suivants :

- Quai de transfert de **Montbrison**, situé au sud-ouest du territoire de la CCFE et **exploité par ONYX Auvergne Rhône Alpes** (VEOLIA - Agence de Montbrison) ;
- Quai de transfert de **Sainte Agathe la Bouteresse**, situé au nord-ouest du territoire de la CCFE et **exploité par le groupe BM Environnement**.

Les **23%** restant sont acheminés directement sur **l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Roche la Molière** pour enfouissement avec production de biogaz.

	TONNAGES TRANSFERES		VIDAGES DIRECTS A L'EXUTOIRE	TONNAGE TOTAL COLLECTE
	Quai transfert Montbrison (ONYX ARA)	Quai transfert Sainte Agathe la Bouteresse (BM Environnement)	ISDND Roche la Molière (SUEZ RV Centre Est)	
CCBY		1 495	6	1 501
CCCM		1 517	73	1 590
CCFF	1 286	2 286	42	3 614
CCFL	308		864	1 172
CCPSG	2 819		1 968	4 787
TOTAL	4 413	5 298	2 953	12 664
	35%	42%	23%	

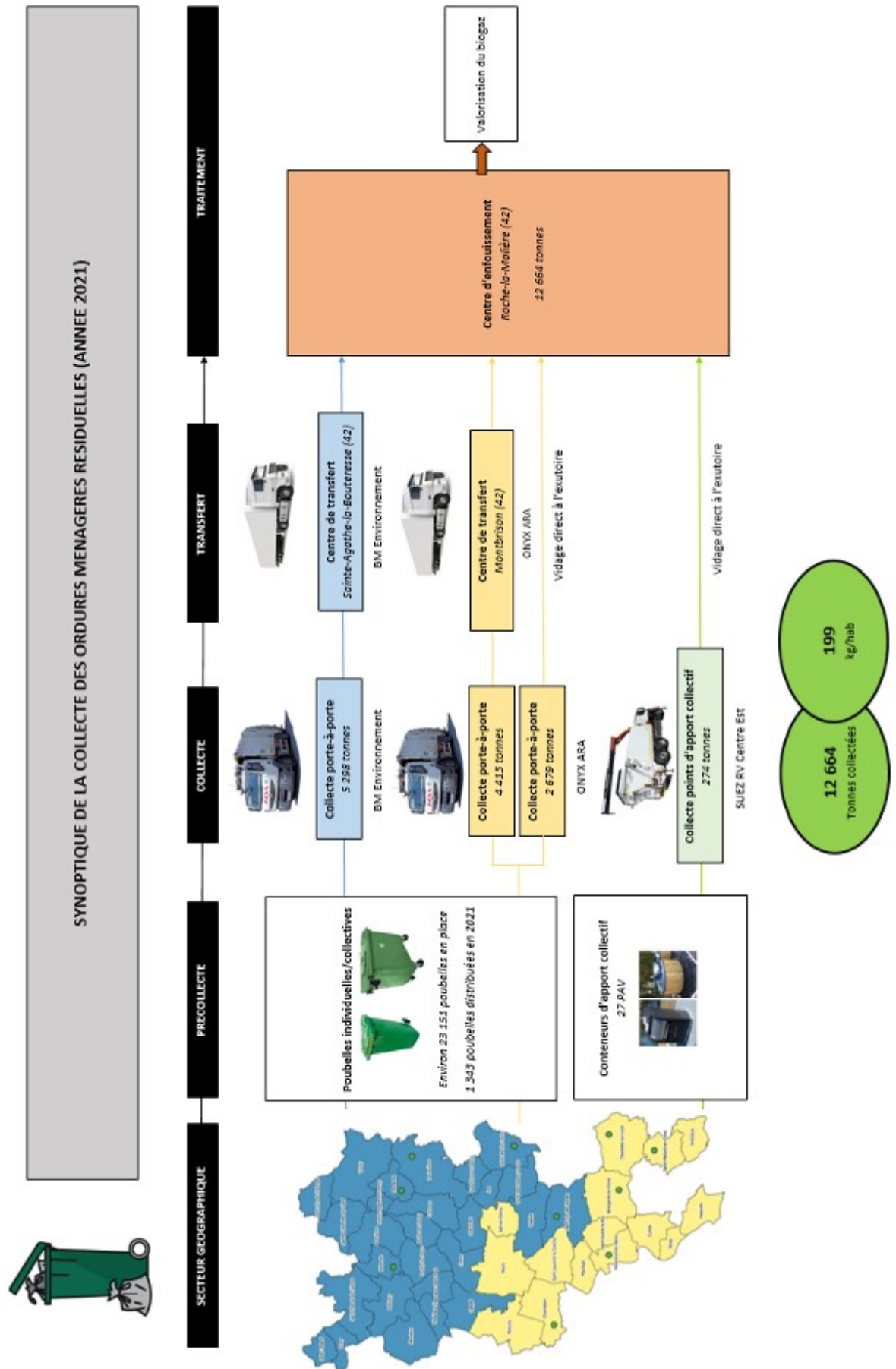
4. Traitement des ordures ménagères résiduelles (OMr)

Dans le cadre d'une harmonisation de ses marchés de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, la Communauté de Communes de Forez-Est a passé un **nouveau marché** qui a pris effet au **1^{er} janvier 2019** pour le **traitement des ordures ménagères résiduelles**.

La Communauté de Communes de Forez-Est procède à l'élimination des déchets ultimes de son territoire par **enfouissement avec valorisation de biogaz** sur **l'Installation de Stockage de Déchets non Dangereux (ISDND) de Roche la Molière**. Cette installation est exploitée par la **Société SUEZ RV Centre Est**.

Les **12 664 tonnes d'ordures ménagères résiduelles** collectées en 2021 sur le territoire de la CCFE ont été traitées sur le site de SUEZ RV Borde Matin à Roche la Molière (-2% par rapport à 2021).

5. Synoptique de la collecte des ordures ménagères résiduelles (OMr)



Collecte sélective et tri des recyclables secs (hors verre)

Les **emballages recyclables et papiers**, collectés séparément, sont des déchets pouvant faire l'objet d'une **valorisation matière**. Ce sont :

- Les flacons et bouteilles en **plastique** ;
- Les **cartonnettes, briques alimentaires** ;
- Les **emballages métalliques** (canettes, barquettes en aluminium, boîtes de conserve...) ;
- Tous les **papiers**.

Le périmètre concerné par le service s'étend sur l'ensemble du territoire de la collectivité.

La Communauté de Communes de Forez-Est a mis en place un **schéma de collecte sélective « mixte »** sur son territoire et a étendu, en 2021, la collecte sélective en apport collectif à des communes ou secteurs de communes jusque-là collectés en porte à porte.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, **14 communes** sont collectées en **porte à porte (PAP)**, **21 communes** sont collectées en **points d'apport collectif (PAC)**. 7 communes bénéficient d'une **collecte mixte** (PAP / PAC).

68% des habitants du territoire sont collectés en **porte à porte** et **32%** en **apport collectif**.



Les **emballages ménagers recyclables et papiers** sont collectés **en mélange** (collecte multiflux).

1. Pré-collecte des recyclables secs (hors verre)

➤ Pré-collecte en porte à porte

Les **déchets ménagers recyclables** sont collectés dans des **bacs roulants normalisés**.

Avant le 1^{er} janvier 2019, l'équipement en matériel de pré-collecte sur le territoire de la CCFE était hétérogène et variait selon les ex collectivités (fourniture de bacs/sacs, règles de dotation/ou non, diverses modalités d'attribution et de maintenance).

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la Communauté de Communes de Forez-Est a harmonisé son mode de gestion et d'attribution des équipements de pré-collecte des déchets ménagers recyclables.

Les **déchets ménagers recyclables secs (hors verre)** doivent être déposés dans des **bacs normalisés** d'une capacité de **140 à 770 litres** (hors expérimentations nécessitant des volumes de bacs différents), conformes aux normes EN 840.1 à EN 840.6 à préhension frontale exclusivement.

La **Communauté de Communes de Forez-Est** assure **la dotation et le renouvellement** de ces bacs. Chaque usager doit pouvoir identifier son bac au travers d'un numéro spécifique indiqué sur la cuve.

Chaque type de bacs dispose d'un coloris dédié. Les **déchets ménagers recyclables secs (hors verre)** sont entreposés dans des **bacs gris à couvercles jaune**. Certains peuvent disposer de couvercles operculés selon les conditions définies par les services de la Communauté de Communes de Forez-Est ou à la demande formulée par l'usager. Ces limitations ont pour objectif de maîtriser la qualité des déchets recyclables collectés.



La **Communauté de Communes de Forez-Est** gère **en régie son parc de bacs roulants**. Ce qui implique une mise à disposition gratuite des bacs auprès des usagers du service public. La collectivité assure :

- La **dotation en bacs neufs ou reconditionnés** ;
 - Le **renouvellement du parc** ;
 - La **fourniture des pièces ou l'échange du bac** nécessaire au maintien en état de fonctionnement du parc de bacs, est sous gestion publique.
- En cas de vol ou de dégradation, le remplacement du bac ou de la pièce détachée (couvercle) est payant.

Les **bacs** sont **attribués à une adresse** qu'il s'agisse de logements individuels ou collectifs ou d'une activité professionnelle. Ils sont confiés à un usager identifié et responsable des bacs roulants (le propriétaire, le locataire, le professionnel occupant). Ce dernier en assure le nettoyage. Le bac mis à disposition reste la propriété de la Communauté de Communes de Forez-Est. De ce fait, l'usager n'est pas autorisé à céder, louer, déménager ou s'attribuer pour un autre usage le(s) bac(s) mis à sa disposition.

La **dotation en bacs** des maisons individuelles et des habitats collectifs est définie par la Communauté de Communes de Forez-Est de la façon suivante :

Composition foyer	Emballages et Papiers
1-2 personnes	140L
2-3 personnes	240L
3 personnes et plus	360L
Habitat collectif (poubelles collectives)	360L-770L (operculés)

Au **31 décembre 2021**, la Communauté de Communes de Forez-Est dispose d'un parc de **14 360 bacs** pour la collecte sélective des **emballages ménagers recyclables**.

En 2021, **599 bacs** ont été **distribués** et **83 bacs** ont été **retirés**.

BACS CS	BACS DISTRIBUES SUR 2021	BACS RESTITUES SUR 2021	TOTAL BACS CS AU 31/12/2021
140 L	201	24	4 686
240 L	296	22	8 078
340 L	63	14	1 456
770 L	39	23	140
TOTAL	599	83	14 360

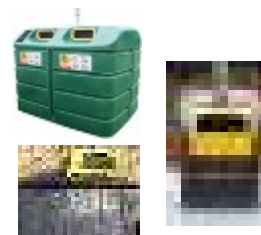
* 1 couvercle cassé = 1 bac retiré

➤ Pré-collecte en apport collectif

151 colonnes d'apport collectif destinées à la collecte des emballages ménagers recyclables et papiers en mélange (multimatériaux) sont implantées sur le territoire de la Communauté de Communes de Forez-Est.

Des points d'apport collectif « multimatériaux » sont en place sur les déchèteries de Feurs, Montrond les Bains et Chazelles sur Lyon.

En 2021, la collectivité a procédé à une première phase de déploiement de la collecte sélective en apport collectif. Ainsi, des communes jusqu'alors collectées en porte à porte ont été dotées de conteneurs d'apport collectif semi-enterrés ou enterrés en remplacement des bacs individuels.



Territoire	Nombre de colonnes « Multimatériaux »				Ratio hab/ colonne
	Aériennes	Semi-enterrées	Enterrées	Total	
Secteur ex CCBY	66		2	68	157
Secteur ex CCCM	50		9	59	133
Secteur ex CCFF	2		8	10	42
Secteur ex CCPSG		2	5	7	96
Secteur ex CCFL		2	5	7	98
TOTAL	118	4	29	151	135

2. Collecte sélective des recyclables secs (hors verre)

➤ Collecte sélective en porte à porte

La collecte en porte à porte est un mode d'organisation dans lequel un bac roulant est affecté à un usager ou un groupe d'usagers identifiés et dont le point d'enlèvement des déchets est situé en bordure de voie publique au plus proche du circuit de collecte dans la limite des contraintes techniques et de sécurité du service de collecte. Trois types de collecte en porte à porte existent :

- En bac individuel présenté devant le logement ;
- En point de regroupement ponctuel : sur un espace prédéfini où sont présentés, par les usagers, les bacs individuels uniquement le temps de la collecte ;
- En point de regroupement permanent : points fixes sur le domaine public ou privé, où les déchets sont déposés dans des bacs roulants mutualisés.

■ Modalités

Dans le cadre d'une harmonisation de ses marchés de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, la Communauté de Communes de Forez-Est a passé un nouveau marché qui a pris effet au 1^{er} janvier 2019 pour :

- La collecte en porte à porte, l'évacuation et le transfert des ordures ménagères résiduelles et de la collecte sélective hors verre ;
- La collecte, transfert et traitement des déchets alimentaires (tranche optionnelle).

Depuis le **1^{er} janvier 2021**, la collecte sélective des **déchets ménagers recyclables** (emballages et papiers en mélange dans un même contenant) est assurée en ramassage en **porte à porte** sur **21 communes (ou secteurs de 7 communes)** du territoire, au moyen de bennes mécanisées avec lève-conteneurs automatiques. La collecte est effectuée par la **Société VEOLIA PROPTE – ONYX ARA** sur les périmètres des **ex CC de Feurs en Forez, du Pays de Saint Galmier** et de **Forez en Lyonnais**.

- **Fréquences**

La **collecte sélective en porte à porte** s'effectue **tous les 15 jours (C0,5)** sur les 21 communes ou secteurs concernés du territoire.

Les horaires de collecte en porte à porte sont variables suivant les secteurs géographiques : entre 2h et 18h (collecte matinale et en journée). Ces horaires de collecte intègrent notamment les contraintes de circulation. En cas de nécessité, ponctuellement, temporairement ou sur une fraction du territoire, les horaires de collecte peuvent être élargis.

Fréquences de collecte des déchets recyclables secs en porte à porte sur le territoire de la CCFE

[illegible]

■ Quantités collectées

Au cours de l'année 2021, **2 379 tonnes** de **déchets ménagers recyclables secs (hors verre)** ont été collectées **en porte à porte** sur le territoire de la Communauté de Communes de Forez-Est.

		Ex CCFF	Chazelles sur Lyon St Médard en Forez	Ex CCPSG	TOTAL COLLECTE SELECTIVE PAP
Type de collecte					
Quantités Collectées (en tonnes)	2020	889	292	1 112	2 293
	2021	939	270	1 170	2 379
Evolution %		6%	-8%	5%	4%
Typologie d'habitat		Mixte rural	Mixte rural	Mixte urbain	Mixte rural
Ratio (Kg/hab/an)		56	47	56	55



Dotation en bac



Point de regroupement

➤ Collecte sélective en apport collectif

La collecte en **points d'apport collectif** est un mode d'organisation de la collecte dans lequel un **contenant de grand volume** est mis librement ou non à la disposition des usagers ou d'un groupe d'usagers identifiés. Ces points peuvent être **enterrés, semi-enterrés ou aériens**.

■ Modalités

Dans le cadre d'une harmonisation de ses marchés de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, la Communauté de Communes de Forez-Est a passé un **nouveau marché** qui a pris effet au **1^{er} janvier 2019** pour :

- La **collecte en apport collectif, évacuation et transfert de la collecte sélective (hors verre)** ;
- Des prestations ponctuelles de **déplacement et vidage** de colonnes **multimatériaux** ;
- Le **lavage** des **colonnes aériennes** d'apport volontaire **multimatériaux** ;
- La collecte en apport collectif, évacuation et transfert des ordures ménagères résiduelles (OMr) (tranche optionnelle).

Depuis le **1^{er} janvier 2021**, la collecte sélective des **déchets ménagers recyclables** (emballages et papiers en mélange dans un même contenant) est assurée en ramassage en **points d'apport collectif** sur **21 communes** et sur certains **secteurs de 7 autres communes** du territoire. Environ **32% de la population** de la CCFF bénéficie de cette collecte.

La **collecte sélective en points d'apport collectif** est effectuée par la **Société SUEZ RV Centre Est**. La collecte des **bornes d'apport collectif** implantées sur les **déchèteries de Feurs, Chazelles sur Lyon et Montrond les Bains** est également intégrée dans ce marché.

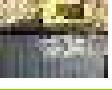
	Population desservie PAC CS %	Population desservie Collecte PAP %
Ex CCBY	100%	
Ex CCCM	100%	
Ex CCFF	2%	98%
Ex CCFL	11%	89%
Ex CCPSG	3%	97%
TOTAL	32%	68%

■ Fréquences

Les fréquences de collecte varient d'un point d'apport collectif à l'autre. Le prestataire organise librement ses tournées de vidages en fonction du taux de remplissage des conteneurs, avec une contrainte de maintien en toutes circonstances d'une capacité d'accueil suffisante des colonnes.

■ Quantités collectées

Au cours de l'année 2021, **932 tonnes** de **déchets ménagers recyclables secs (hors verre)** ont été collectées **en points d'apport collectif** sur le territoire de la Communauté de Communes de Forez-Est.

		Ex CCPSG	Ex CCFL	Ex CCFF	Ex CCBY	Ex CCCM	TOTAL COLLECTE SELECTIVE PAV
Type de collecte		  					
Quantités Collectées (en tonnes)*	2020	9	12	19	512	284	836
	2021	36	32	26	539	299	932
Evolution %		280%	174%	33%	5%	5%	11%
Typologie d'habitat		Mixte urbain	Mixte rural	Mixte rural	Rural	Mixte rural	Mixte rural
Ratio (Kg/hab/an)		54	47	61	38	50	46

* En 2020, secteurs CCPSG, CCFL et CCFF le tonnage correspond aux conteneurs installés sur les déchèteries

➤ Bilan tonnage global collecte sélective (PAP + PAC)

Au total, **3 311 tonnes** de **déchets ménagers recyclables secs (hors verre)** ont été collectées sur l'année 2021 (porte à porte + apport collectif) soit 6% de plus qu'en 2020.

	2020			2021			Evolution (%)
	Tonnage PAP	Tonnage PAC	Tonnage TOTAL	Tonnage PAP	Tonnage PAC	Tonnage TOTAL	
Ex CCBY		512	512		539	539	5%
Ex CCCM		284	284		299	299	5%
Ex CCFF	889	19*	908	939	26	965	6%
Ex CCFL	292	12*	304	270	32	302	-1%
Ex CCPSG	1 112	9*	1 121	1 170	36	1 206	8%
TOTAL	2 293	836	3 129	2 379	932	3 311	6%

* PAV déchèteries + 5 bornes enterrées Feurs

3. Transfert des recyclables secs (hors verre)

La **quasi-totalité des tonnages** de **déchets recyclables secs (hors verre)** collectés sur le territoire de la Communauté de Communes de Forez-Est transitent via **deux quais de transfert** situés à proximité immédiate du territoire à collecter. Les deux quais de transfert utilisés par les collecteurs sont les suivants :

- Quai de transfert de **Montbrison**, exploité par la **Société ONYX Auvergne Rhône Alpes** (VEOLIA - Agence de Montbrison) ;
- Quai de transfert de **Mably**, exploité par la **Société SUEZ RV Centre Est**.

Seuls **quelques vidages** sont effectués **en direct au centre de tri de Firminy**, selon un planning prédéfini, en vue des prélèvements pour les **caractérisations des tonnes entrantes**.

	TONNAGES TRANSFERES		
	Quai transfert Montbrison (ONYX ARA)	Quai transfert Mably (SUEZ RV Centre Est)	Vidages directs au centre de tri VAL'AURA
CCBY		905	27
CCCM			
CCFF	929		13
CCFL	270		
CCPSG	1 167		
TOTAL	2 366	905	40
TOTAL COLLECTE	3 311		
	72%	27%	1%

4. Tri des recyclables secs (hors verre)

Le marché de tri des recyclables secs (hors verre) de la CCFE est arrivé à échéance le 31 décembre 2020. La Communauté de Communes de Forez-Est a passé un **nouveau marché** qui a pris effet au **1^{er} janvier 2021** pour le **tri des déchets issus de la collecte sélective (hors verre)**.

Depuis cette date, les **déchets ménagers recyclables (emballages et papiers en mélange)**, issus de la collecte sélective mise en place par la CCFE sont acheminés par les collecteurs sur le **centre de tri VAL'AURA à Firminy** pour y être triés par flux.

Ce centre de tri est exploité par la **Société SUEZ RV Centre Est**.

En 2021, **3 360 tonnes** de **déchets recyclables secs (hors verre)** en provenance de la CCFE ont été transférées sur le centre de tri VAL'AURA.

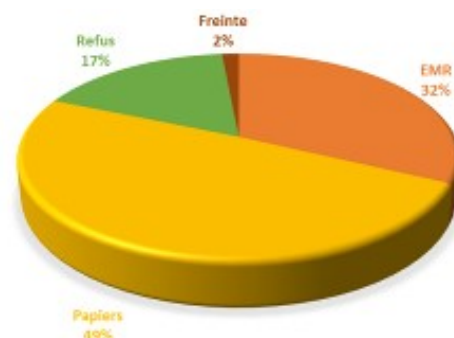
➤ Tonnages triés

Les 3 360 tonnes de **multi matériaux** entrées sur le site de Firminy ont été **triées** par le **centre de tri VAL'AURA**.

En sortie de chaîne de tri, les flux de matériaux sont les suivants :

- **1 080 tonnes** d'Emballages Ménagers Recyclables (EMR) ;
- **1 655 tonnes** de papiers ;
- **625 tonnes** de refus de tri (y compris freinte)

Tonnes triées	2020	2021	Evolution %
EMR	814	1 080	+33%
Papiers	1 302	1 655	+27%
Refus de tri + freinte	1 017	625	-39%
TOTAL	3 133	3 360	7%



➤ Tonnages expédiés chez les repreneurs

Dans le cadre de la signature du contrat CITEO Emballages, la Communauté de Communes de Forez-Est a effectué un choix de reprise des matériaux en sortie de centre de tri et a opté pour l'organisation suivante :

- Reprise **option « filières »** pour l'ensemble des matériaux : **acier, aluminium, plastiques, verre**
- Reprise **option « fédérations » pour le carton** : EMR (5.02), ELA (5.03) et carton de déchèterie (1.05)

Ainsi, la reprise des matériaux triés sur le territoire de la CCFE au cours de l'année 2021, s'est effectuée comme suit :

Du 01/01/2021 au 31/12/2021		
Matériaux	Reprise matière	Repreneurs
Acier	Option « Filières »	ARCELOR MITTAL
Aluminium		AFFIMET
Flaconnages plastique		VALORPLAST
Verre		VERALLIA
Carton (5.02)	Option « Fédérations »	SUEZ RV Centre Est Valorisation
Carton déchèteries (1.05)		
Briques alimentaires (ELA 5.03)		

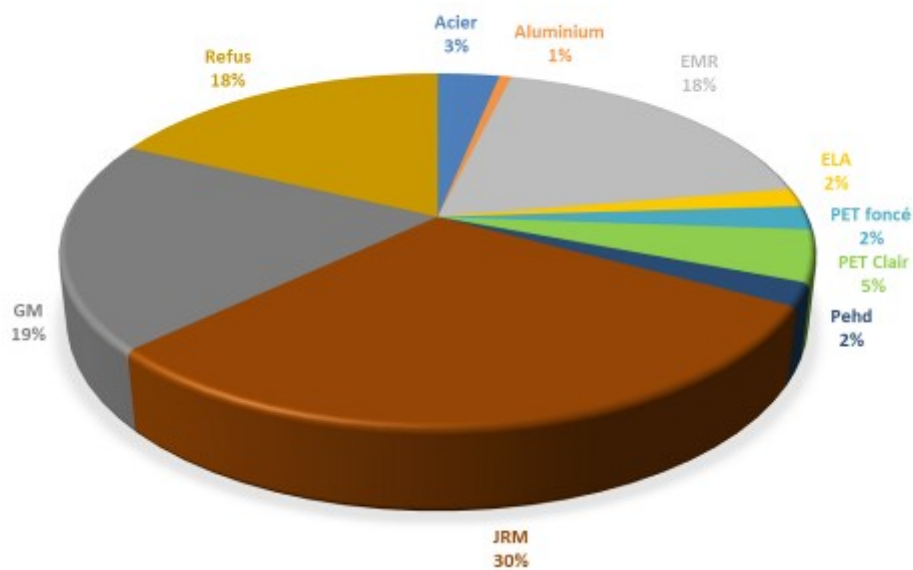
1 063 tonnes de matériaux d'**emballages** ont été expédiées vers les différents repreneurs en 2021.

1 587 tonnes de papiers ont été expédiées vers les papetiers en vue d'un recyclage en papier journal.

574 tonnes de refus de tri ont été évacuées en enfouissement à Roche la Molière (42).

51 tonnes de freinte (perte matière au centre de tri).

REPARTITION VALORISATION MATERIAUX 2021

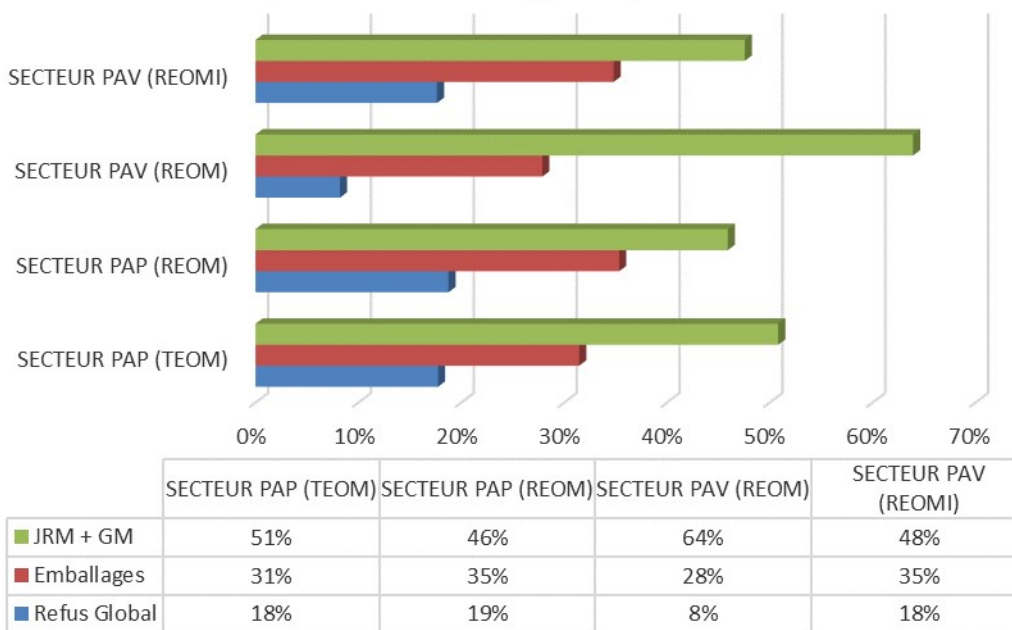


➤ Bilan des caractérisations 2021

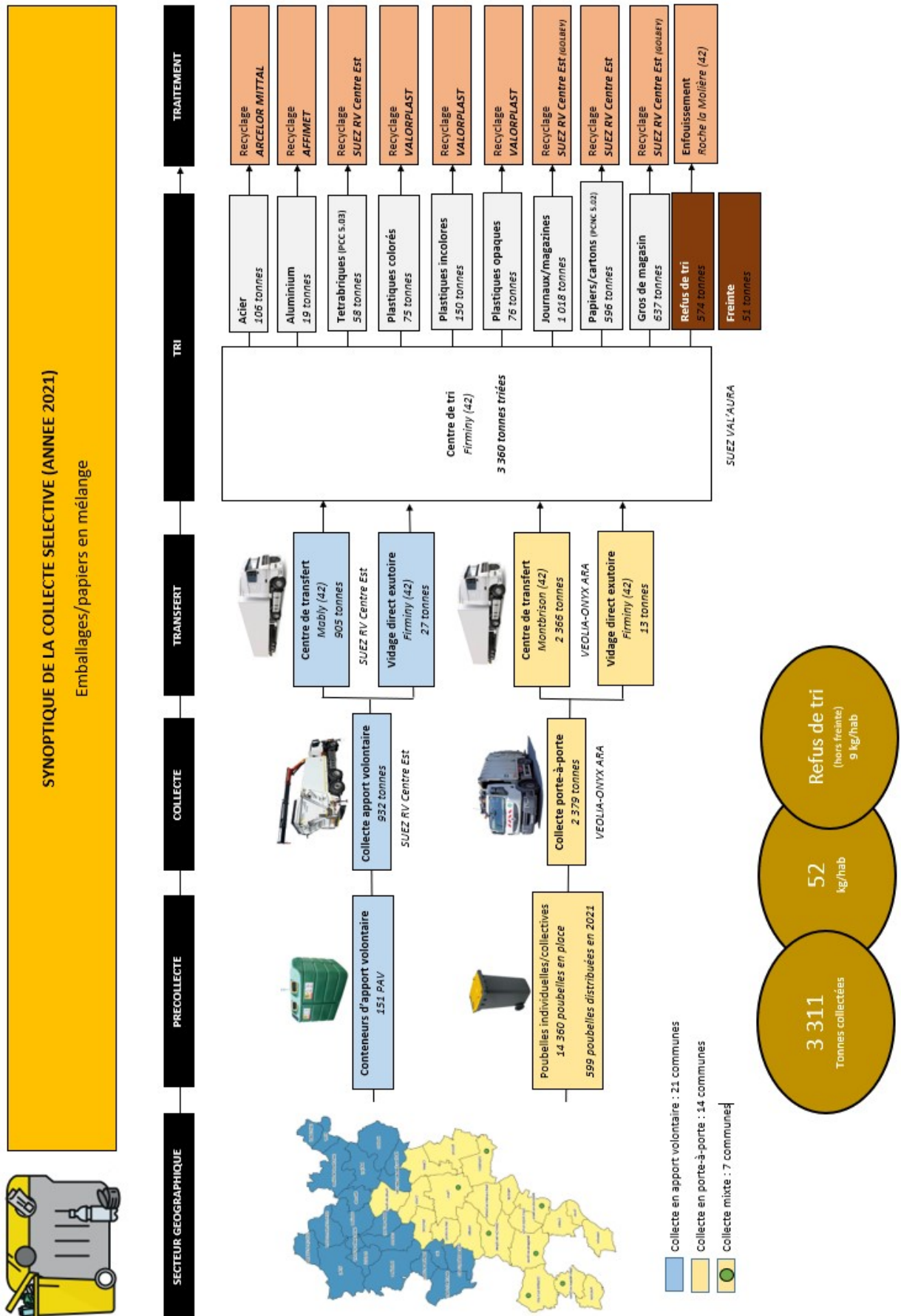
24 caractérisations ont été faites sur le centre de tri de Firminy réparties sur 4 zones identifiées :

- 8 en secteur TEOM Porte à porte
- 9 en secteur REOM Porte à porte
- 4 en secteur REOM Points d'apports collectifs
- 3 en secteur REOMI Points d'apports collectifs

Répartition Emballages-Papier-Refus+Freinte 2021



5. Synoptique de la collecte sélective des recyclables secs (hors verre)



Collecte et traitement du verre

Les déchets recyclables en **verre**, collectés séparément, sont des déchets pouvant faire l'objet d'une **valorisation matière**. Ce sont : les **bouteilles, bocaux et pots en verre**, débarrassés des bouchons et couvercles.

Le périmètre concerné par le service s'étend sur l'ensemble du territoire de la collectivité.

1. Pré-collecte du verre

La **collecte sélective du verre** est effectuée en **points d'apport collectif**.

A la fin de l'année 2021, **206 conteneurs** sont implantés sur la totalité du territoire de la Communauté de Communes de Forez-Est.



Territoire	Nombre de colonnes Verre				Ratio hab/ colonne
	Aériennes	Semi-enterrées	Enterrées	TOTAL	
Ex CCBY	43		1	44	243
Ex CCCM	24	3	3	30	262
Ex CCFF	43		7	50	342
Chazelles sur Lyon St Médard en Forez	12	1	3	16	398
Ex CCPSG	62	1	3	66	328
TOTAL	184	5	17	206	309

Sur le secteur de l'ex-CCPSG, les **Centres Techniques Municipaux** des communes ont été dotés d'une **colonne d'apport collectif amovible** (sur roulettes) pour la collecte du verre lors des manifestations. Un conteneur amovible est également stocké au Centre Technique de la Communauté de Communes de Forez-Est. **7 colonnes** d'une capacité de 800 litres peuvent ainsi être utilisées lors d'organisation d'événements communaux et intercommunaux et mises à disposition des associations par les services techniques.

Des **conteneurs enterrés** sont implantés sur la commune de Feurs pour la collecte du **verre** sur des points d'apport collectifs. En 2021, la Communauté de Communes de Forez-Est a déployé l'installation d'équipements du même type (**conteneurs semi-enterrés, enterrés**) sur d'autres communes de son territoire.

2. Collecte du verre en points d'apports collectifs

La collecte en **points d'apports collectifs** est un mode d'organisation de la collecte dans lequel un **contenant de grand volume** est mis librement ou non à la disposition des usagers ou d'un groupe d'usagers identifiés. Ces points peuvent être **enterrés, semi-enterrés ou aériens**.

➤ Modalités

Dans le cadre d'une harmonisation de ses marchés de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, la Communauté de Communes de Forez-Est a passé un **nouveau marché** qui a pris effet au **1^{er} janvier 2019** pour :

- La **collecte en apport collectif, évacuation et transfert du verre** sur son territoire ;
- Des prestations ponctuelles de **déplacement et vidage de colonnes** ;
- Le **lavage** des colonnes **aériennes** d'apport collectif **verre**.

Depuis le **1^{er} janvier 2019**, la collecte sélective du verre est assurée en ramassage en **points d'apport collectif** par la **Société GUERIN Logistique** sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes de Forez-Est.

➤ Fréquences

Les fréquences de collecte varient d'un point d'apport collectif à l'autre. Le prestataire organise librement ses tournées de vidages en fonction du taux de remplissage des conteneurs, avec une contrainte de maintien en toutes circonstances d'une capacité d'accueil suffisante des colonnes.

➤ Quantités collectées

2 244 tonnes de verre ont été collectées en 2021 sur le territoire de la CCFE soit 0,4% de plus qu'en 2020.

		Ex CCBY	Ex CCCM	Ex CCFF	Chazelles sur Lyon St Médard en Forez	Ex CCPSG	TOTAL CCFE
Type de collecte							
Quantités Collectées (en tonnes)	2020	404	350	593	226	661	2 235
	2021	439	353	572	229	652	2 244
Evolution %		9%	1%	-4%	1%	-1%	0,4%
Typologie d'habitat		Rural	Mixte rural	Mixte rural	Mixte rural	Mixte urbain	Mixte rural
Ratio (Kg/hab/an)		41	45	33	36	30	35

3. Tri, transfert du verre

Le **verre** collecté sur le territoire de la Communauté de Communes de Forez-Est est transporté sur le **centre de tri et de transfert** exploité par la **Société GUERIN Logistique à Andrézieux Bouthéon**.



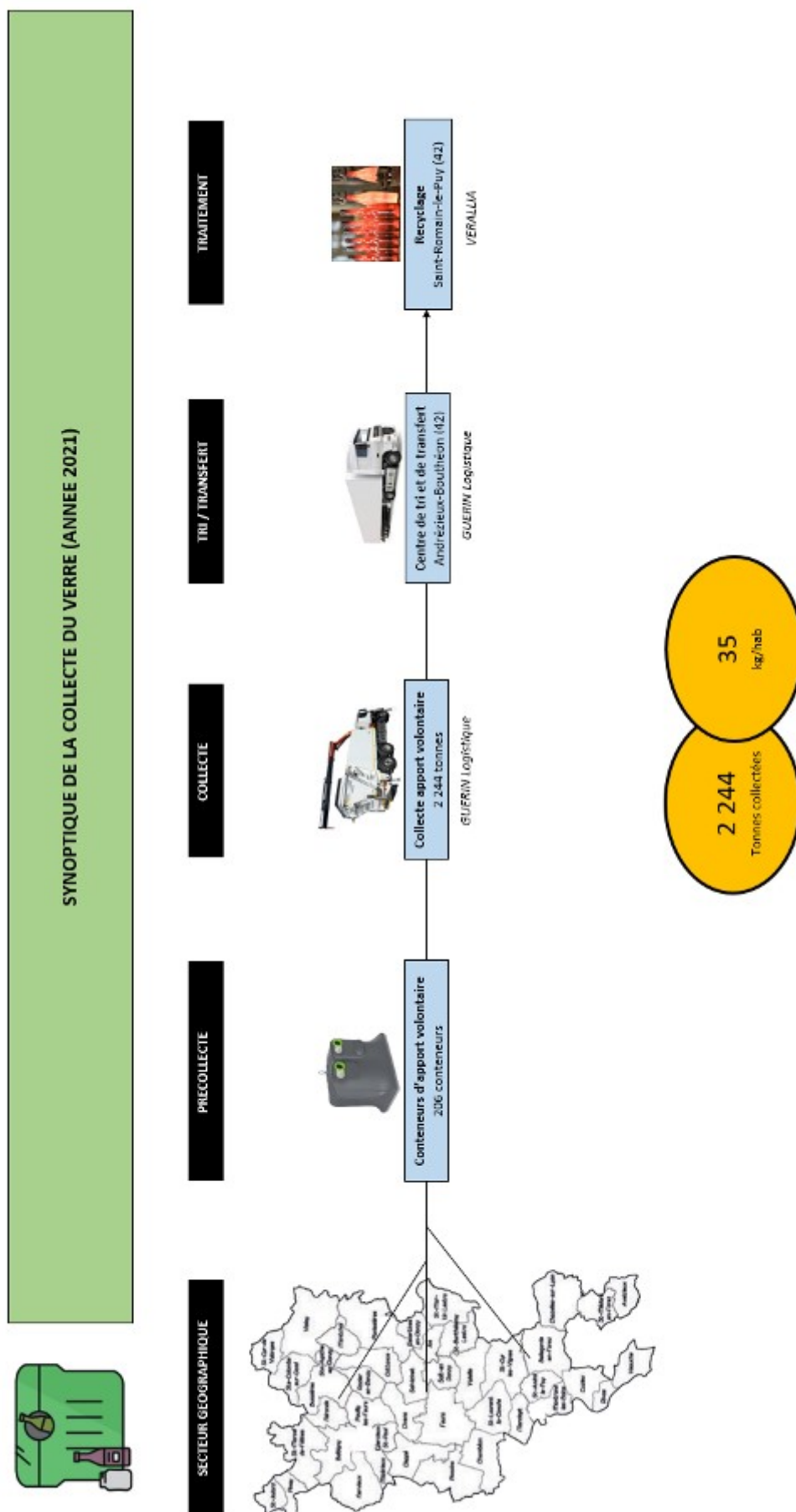
Andrézieux-Bouthéon dans la Loire (42)

4. Traitement du verre

Débarrassé des impuretés et transformé en calcin, le verre est ensuite évacué vers le **repreneur Saint Gobain Emballages (VERALLIA) à Saint Romain le Puy**.

Dans le cadre du contrat de reprise option « filières » signé par la Communauté de Communes de Forez-Est avec VERALLIA, **2 244 tonnes de verre** ont été envoyées chez ce repreneur pour recyclage au cours de l'année 2021.

5. Synoptique de la collecte du verre



Collecte des cartons des professionnels

Conformément à l'article R. 2224-23 du Code général des collectivités territoriales, **les déchets assimilés** sont « les déchets collectés par le service public de gestion des déchets dont le producteur n'est pas un ménage ». En vertu de l'article L. 2224-13 du même code, la collectivité assure la collecte et le traitement des déchets assimilés, qu'elle peut, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, collecter et traiter sans sujétions techniques particulières.

La Communauté de Communes de Forez-Est organise une **collecte de cartons en porte-à-porte** pour les **petits producteurs non ménagers des hyper centres de 6 communes** selon un périmètre défini (**Balbigny, Chazelles-sur-Lyon, Feurs, Montrond-les-Bains, Panissières et Veauche**).

Sont concernés par cette collecte les **déchets d'emballages en carton en grands formats** (fibre cellulosique).

Sont exclus les cartons souillés, films plastiques, polystyrène expansé, rubans de cerclage...

1. Pré-collecte des cartons des professionnels

Aucun contenant n'est utilisé pour la collecte des **cartons des petits producteurs non ménagers**. Les cartons sont déposés en vrac sur des points de collecte (généralement devant le commerce), sur le domaine public. Ils doivent être pliés (aplatis) et exempts de toute autre matière (polystyrène...).



2. Collecte des cartons des professionnels

➤ Modalités

Dans le cadre d'une harmonisation de ses marchés de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, la Communauté de Communes de Forez-Est a passé un **nouveau marché** qui a pris effet au **1^{er} janvier 2019** pour :

- Le **démarchage** en porte à porte **des commerçants des 6 communes concernées** ;
- La **collecte, évacuation et valorisation** des cartons.

La Communauté de Communes de Forez-est a souhaité réserver ce marché aux **Structures d'Insertion par l'Activité Economique**.

Depuis le **1^{er} janvier 2019**, la collecte des **cartons des petits producteurs non ménagers** est assurée par la **Ressourcerie des Monts du Lyonnais** située à Saint Symphorien sur Coise.

Le ramassage s'effectue en **porte à porte** auprès des professionnels des 6 communes concernées, ayant signé une **convention** avec ce collecteur.

Au 31 décembre 2021, **342 conventions** ont été signées par des professionnels avec la Ressourcerie des Monts du Lyonnais.

	Communes	Conventions signées au 31/12/2021
Ex CCBY	Balbigny	37
Ex CCCM	Panissières	23
Ex CCFF	Feurs	129
Ex CCPSG	Montrond les Bains	22
	Veauche	63
Ex CCFL	Chazelles sur Lyon	68
TOTAL		342

La collecte est assurée à l'aide d'un **fourgon 20 m³** et d'un **équipage composé d'un chauffeur et d'un ripeur**.

➤ Fréquences

La collecte des cartons des professionnels s'effectue à raison **d'une fois par semaine (C1)** sur les 6 communes concernées.

Communes	Jour de collecte
Panissières Balbigny	Mardi matin
Feurs (Boissonnette) Montrond les Bains	Mardi après-midi
Chazelles sur Lyon	Mercredi matin
Feurs	Jeudi journée
Veauche	Vendredi matin

➤ Quantités collectées

Au cours de l'année 2021, **236 tonnes** de **cartons** ont été collectées sur les 6 communes concernées par le marché.

		Ex CCFF	Ex CCFL	Ex CCPSG	Ex CCBY	Ex CCCM	TOTAL CCFE
Type de collecte		En vrac					
Quantités Collectées (en tonnes)	2020	68	41	44	16	10	180
	2021	91	55	52	22	15	236
Evolution %		35%	34%	20%	33%	41%	31%
Typologie d'habitat		Mixte rural	Mixte rural	Mixte urbain	Rural	Mixte rural	Mixte rural
Ratio (Kg/commerçant/an)		708	816	617	594	638	690

3. Transfert des cartons des professionnels

Les cartons collectés chez les professionnels sont évacués, selon leur provenance, sur **trois sites** distincts :

- Dépôt de la Ressourcerie des Monts du Lyonnais** à Saint Symphorien sur Coise
 Les cartons collectés sur les communes de Chazelles sur Lyon, Montrond les Bains, Veauche, Feurs (3^{ème} chargement + La Boissonnette) sont acheminés sur ce site. Ils sont mis en balles puis récupérés en semi-remorque par la **Société SML Recyclage**, basée à Saint Symphorien sur Coise, qui propose une filière de **valorisation « directe » vers une papeterie**.
- Déchèterie de Feurs**
 Les cartons collectés sur la commune de **Feurs** sont en partie (1^{er} chargement sur 3) évacués dans une benne « cartons » de la déchèterie puis **transférés par la Société SERMACO** sur son **centre de transfert à La Ricamarie** pour y être mis en balles.

- **Déchèterie d'Epercieux Saint Paul**

Depuis l'automne 2020, les cartons collectés sur les communes de **Panissières et Balbigny** sont vidés dans une benne « cartons » à la déchèterie d'Epercieux Saint Paul. Ce site reçoit également, depuis le milieu de l'année 2021, le **second chargement de la journée** effectué sur la tournée de **Feurs**.

La benne « cartons » est ensuite évacuée par la **Sté SERMACO** sur son **centre de transfert à La Ricamarie**.

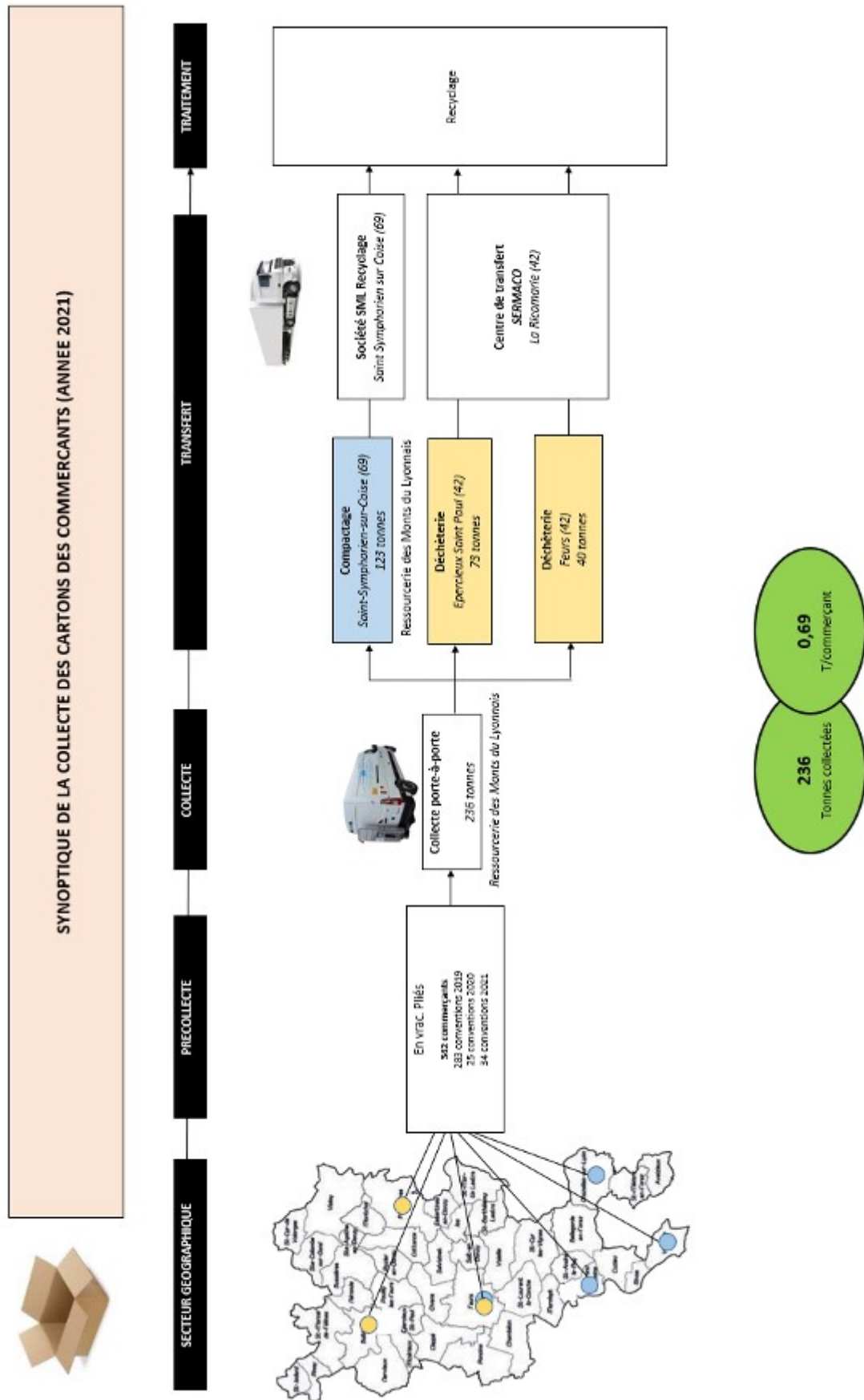
	TONNAGES TRANSFERES			TONNAGE TOTAL COLLECTE
	Dépôt de St Symphorien sur Coise (Ressourcerie Monts du Lyonnais) Puis SML Recyclage	Déchèterie Feurs (CCFE) Puis SERMACO	Déchèterie Epercieux Saint Paul (CCFE) Puis SERMACO	
CCBY			37	37
CCCM				
CCFF	15	40	36	91
CCFL	108			108
CCPSG				
TOTAL	123	40	73	236
	52%	17%	31%	

4. Recyclage des cartons des professionnels

Depuis le mois d'octobre 2020, les cartons mis en balles au dépôt de la Ressourcerie des Monts du Lyonnais sont récupérés par la **Société SML Recyclage** située à **Saint Symphorien sur Coise**. SML propose une filière de **valorisation directe vers une papeterie**.

Les cartons évacués **via les déchèteries** de la Communauté de Communes de Forez-Est sont pris en charge par la **Société SERMACO**. Ils sont ensuite **évacués chez les repreneurs pour recyclage**.

5. Synoptique de la collecte des cartons des professionnels



Collecte des textiles

Les déchets textiles regroupent :

- **Les vêtements** (même usagés) ;
- **Les chaussures** (liées par paire) ;
- Les articles de **maroquinerie, peluches** ;
- Le **linge de maison** ou d'ameublement (draps, couvertures, nappes, rideaux...).

Le périmètre concerné par le service s'étend sur l'ensemble du territoire de la collectivité.

1. Pré-collecte des textiles

La **collecte des TLC** est effectuée en **points d'apport collectif (PAC)**. Le collecteur implante des conteneurs spécifiques pour la collecte des textiles, sur le secteur défini dans le cadre de la convention signée avec la collectivité. Il en assure l'entretien régulier.

A la fin de l'année 2021, **61 points d'apport collectif** sont implantés sur la totalité du territoire de la Communauté de Communes de Forez-Est.



Territoire	Nombre de conteneurs Textiles	Ratio hab/conteneur
Secteur ex CCBY	10	1 068
Secteur ex CCCM	9	874
Secteur ex CCFF	12	1 423
Secteur ex CCFL	1	6 374
Secteur ex CCPSG	29	747
TOTAL	61	1 044

2. Collecte des textiles

➤ Modalités

La collecte des **Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures (TLC)** s'effectuait jusqu'à fin 2020 par le biais de conventions signées par les ex-Communautés de Communes avec différents collecteurs. Dans un objectif d'harmonisation de cette collecte, la Communauté de Communes de Forez-Est a signé en 2021 une **nouvelle convention** avec **LE RELAIS**, acteur de l'Economie Sociale et Solidaire et opérateur du secteur de la collecte et la valorisation des TLC.

➤ Fréquences

Les fréquences de collecte varient d'un point d'apport volontaire à l'autre. Le prestataire organise librement ses tournées de vidages en fonction du taux de remplissage des conteneurs, avec une **fréquence minimale** de vidage **d'une fois par semaine**.

➤ Quantités collectées

Au cours de l'année 2021, **173 tonnes** de **textiles** ont été collectées sur le territoire de la Communauté de Communes de Forez-Est.

		Ex CCFF	Ex CCFL	Ex CCPSG	Ex CCBY	Ex CCCM	TOTAL CCFE
Type de collecte		Points d'apport collectif					
Quantités Collectées (en tonnes)	2020	33	12	46*	18	22	132
	2021	43	13	76	28	13	173
Evolution %		28%	1%	64%	60%	-41%	31%
Typologie d'habitat		Mixte rural	Mixte rural	Mixte urbain	Rural	Mixte rural	Mixte rural
Ratio (Kg/hab/an)		3	2	4	3	2	3

* A noter que Le Relais a repris au 1^{er} mars 2020 la collecte des textiles jusqu'alors assurée par la Sté Ecotextile sur le secteur de l'ex Communauté de Communes du Pays de Saint Galmier. Les tonnages collectés par Ecotextile sur les mois de janvier et février 2020 n'ont pas été transmis par ce prestataire.

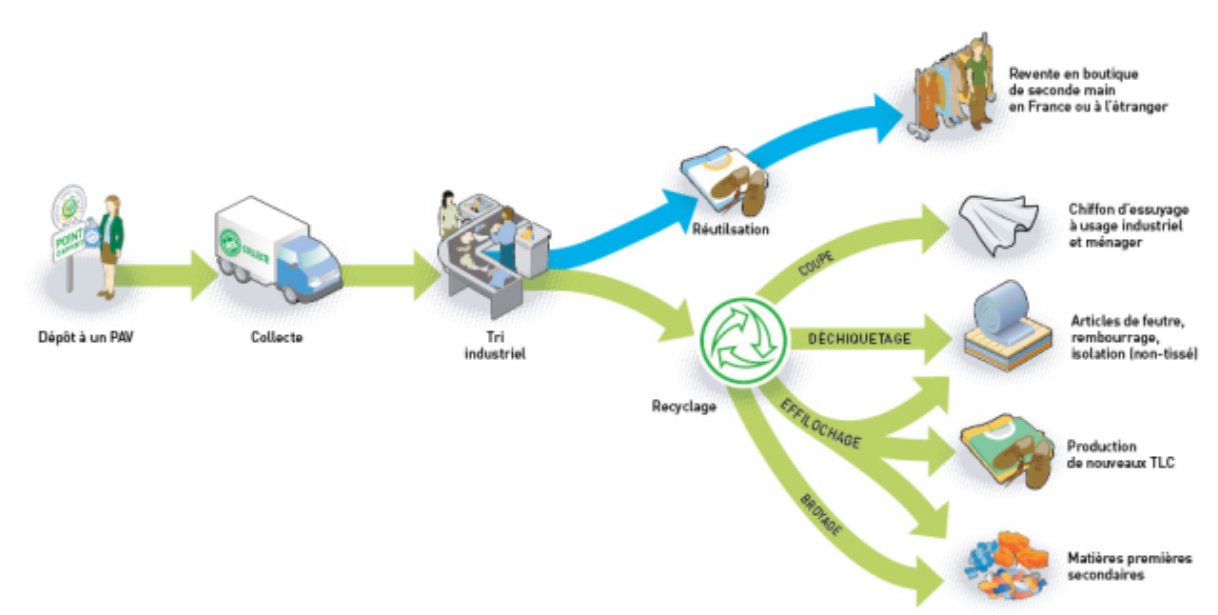
3. Transfert des textiles

Une fois collecté, le textile est acheminé vers le **centre de tri de Pélussin (42)**.

4. Recyclage des textiles

Selon leur état, les textiles collectés sur le territoire de la Communauté de Communes de Forez-Est pourront être **réemployés**, **valorisés** sous différentes formes (transformation en chiffons d'essuyage, effilochés et transformés en feutrine pour servir d'isolation sonore ou thermique, ...) ou **éliminés** s'ils ne sont pas récupérables.

5. Synoptique de la collecte des textiles



Gestion des déchèteries

La **déchèterie** est un **service de proximité en apport volontaire** qui accueille certains déchets apportés par les usagers, après un tri à la source en vue de leur traitement et leur valorisation. La déchèterie est un dispositif complémentaire au système de collecte traditionnelle des ordures ménagères et assimilés qui ne peuvent être collectés dans le cadre de la collecte ordinaire en raison de leur nature, de leur volume, de leur dangerosité, de leur quantité ou encore de leur poids. La déchèterie est un équipement réglementé qui a vocation à :

- Evacuer les déchets non pris en charge par les collectes traditionnelles dans de bonnes conditions d'hygiène et de sécurité ;
- Favoriser au maximum le recyclage et la valorisation des matériaux, dans les meilleures conditions techniques et économiques du moment, tout en préservant les ressources naturelles ;
- Limiter la pollution due aux dépôts sauvages et aux déchets diffus spécifiques ;
- Sensibiliser la population aux éco-comportements en matière de production de déchets (achat écoresponsable, réemploi, tri...) ;
- Encourager la prévention des déchets par le réemploi de certains déchets en lien avec le programme local de prévention des déchets.

Cinq déchèteries sont réparties sur le territoire de la Communauté de Communes de Forez-Est.



A noter qu'en raison **de travaux de réhabilitation de la déchèterie de Chazelles sur Lyon**, une **déchèterie mobile** a été mise en place **à compter du 1^{er} octobre 2020** sur cette commune afin de continuer à desservir les habitants de ce secteur.

Les usagers de cette déchèterie mobile ont pu évacuer tous leurs déchets à l'exception des déchets toxiques, DEEE, pneus, ampoules/néons, piles, capsules Nespresso, consommables informatiques, huiles minérales et alimentaires, batteries, textiles.

L'ouverture de la **nouvelle déchèterie de Chazelles sur Lyon** est effective depuis juillet 2021.

Nombre de déchèteries	Implantation de la déchèterie	Population desservie par déchèterie	Gestion du haut de quai	Gestion du bas de quai	Accueil des professionnels
5 déchèteries	Epercieux-Saint-Paul	63 673 (12 735 hab. / site)	Régie	Prestation : Sté SERMACO	Oui
	Panissières				Oui
	Feurs				Oui
	Chazelles-sur-Lyon				Oui
	Montrond-les-Bains				Oui

La référence en milieu rural est de 1 déchèterie pour 10 000 habitants. Ainsi, 6 déchèteries seraient nécessaires selon cette référence.

Cependant, les communes de l'ex-CCPSG (excepté Montrond les Bains et Saint André le Puy) représentant 14 851 habitants, ont accès à certaines déchèteries de Saint Etienne Métropole via la signature d'une convention.

1. Gestion du haut de quai des déchèteries

➤ Gardiennage

La **gestion du haut de quai** des cinq déchèteries de la Communauté de Communes de Forez-Est est effectuée en **régie**. **15 agents** assurent le gardiennage soit **12 ETP**.

Déchèterie	Nbre ETP
Epercieux Saint Paul	2,50
Panissières	1,90
Feurs	2,50
Chazelles sur Lyon	2,60
Montrond les Bains	2,50
TOTAL	12,00

➤ Horaires d'ouverture

Les déchèteries de la Communauté de Communes de Forez-Est ont une amplitude d'ouverture hebdomadaire de **40,5 heures** (sauf pour la déchèterie de Panissières : **30 heures/semaine**).

Les **horaires d'ouverture** sont les suivants (hors Panissières) :

	Déchèteries <i>Feurs Chazelles sur Lyon Montrond les Bains Epercieux Saint Paul</i>
Lundi	14h00-17h30
Mardi	08h30-12h00 et 14h00-17h30
Mercredi	08h30-12h00 et 14h00-17h30
Jeudi	08h30-12h00 et 14h00-17h30
Vendredi	08h30-12h00 et 14h00-17h30
Samedi	08h30-17h30

Les **horaires d'ouverture de la déchèterie de Panissières** sont les suivants :

	Déchèterie Panissières
Lundi	14h00-17h30
Mardi	14h00-17h30
Mercredi	14h00-17h30
Jeudi	14h00-17h30
Vendredi	08h30-12h00 et 14h00-17h30
Samedi	08h30-17h30

Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

➤ Modalités d'accès

▪ Droits d'accès

Sont autorisés à accéder aux **5 déchèteries** de la Communauté de Communes de Forez-Est :

- Les **particuliers** résidant dans l'une des 42 communes membres de la CCFE, **gratuitement et sans limitation de volume**. Plusieurs justificatifs pourront être demandés par le gardien :
 - La carte grise du véhicule utilisé ;
 - Un justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
 - Une facture de redevance ;
 - Une carte d'identité.
- Les **professionnels (artisans, commerçants et petites entreprises)** dont le siège social se situe sur l'une des 42 communes de la CCFE et **possédant la carte d'accès aux déchèteries payante** délivrée par la collectivité.
 Les déchets provenant de chantiers ou prestations réalisés sur le territoire des 42 communes de la CCFE par des entreprises extérieures sont acceptés à condition qu'ils possèdent également la carte d'accès payante, valable pendant la durée des travaux uniquement.
 Le **volume** de déchets **autorisé** à être déversé par les professionnels est limité à **3m³/jour**.
 La carte d'accès délivrée par la Communauté de Communes de Forez-Est permet aux professionnels de déverser **10 m³ de déchets** pour un montant de **200 €** (20€/m³).
- Les **services techniques** des 42 communes de la CCFE **gratuitement et sans limitation de volume**. Au-delà de 3m³/jour, les services techniques doivent contacter les agents de déchèterie pour s'assurer de la place disponible dans les bennes.

Sont autorisés à accéder à la **déchèterie de Montrond-les-Bains** (dans le cadre d'une convention signée avec **Loire Forez Agglomération**) :

- Les **particuliers** de 4 communes membres de **Loire Forez Agglomération (LFA)** : Boisset-lès-Montrond, Chalain-le-Comtal, Magneux-Haute-Rive et Unias.

Sont autorisés à accéder à la **déchèterie de Chazelles-sur-Lyon** (par convention signée avec la **Communauté de Communes des Monts du Lyonnais**) :

- Les **particuliers** de 14 communes membres de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL) sans limitation de volume : Aveize, Chevrières, Châtelus, Grammond, Maringes, Saint-Denis-sur-Coise, Viricelles, Virigneux, Meys, Grézieu-le-Marché, Pomeys, Sainte-Foy-l'Argentière, Saint-Symphorien-sur-Coise et Haute Rivoire.

- Les **professionnels (artisans, commerçants et petites entreprises)** dont le siège social se trouve sur l'une des 14 communes membres de la **Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL)** : Aveize, Chevières, Châtelus, Grammond, Maringes, Saint-Denis-sur-Coise, Viricelles, Virigneux, Meys, Grézieu-le-Marché, Pomeys, Sainte-Foy-l'Argentière, Saint-Symphorien-sur-Coise et Haute Rivoire. Ils doivent **posséder la carte d'accès aux déchèteries payante** délivrée par la Communauté de Communes de Forez-Est. La carte permet de déverser **10 m³ de déchets** pour un montant de **200 €** (20 €/m³). Les dépôts sont **limités à 3 m³ par jour**.
- Les **services techniques** de 14 communes de la **Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL)** par convention : Aveize, Chevières, Châtelus, Grammond, Maringes, Saint-Denis-sur-Coise, Viricelles, Virigneux, Meys, Grézieu-le-Marché, Pomeys, Sainte-Foy-l'Argentière, Saint-Symphorien-sur-Coise et Haute Rivoire. Ils doivent **posséder la carte d'accès aux déchèteries payante** délivrée par la Communauté de Communes de Forez-Est. Avec limitation de volume (**3m³/jour**).

Sont inclus dans les usagers ménagers les associations implantées sur le territoire des 42 communes de la Communauté de Communes de Forez-Est. Certains usagers sont rémunérés par « chèques emploi service » pour des petits travaux ou évacuation de déchets. Ils ne sont pas considérés comme professionnels et accèdent aux déchèteries dans les mêmes conditions qu'un particulier.

Un **contrôle d'accès par plaque d'immatriculation** est effectif sur la **déchèterie de Chazelles sur Lyon** depuis le mois de septembre 2021. Tous les utilisateurs de la déchèterie doivent s'enregistrer auprès de la CCFE en amont de leur passage sur le site.

▪ Limitations d'accès

L'accès aux déchèteries est limité aux véhicules de tourisme et à tout véhicule de longueur carrossable inférieure ou égale à 2,25 mètres et de **PTAC inférieur à 3,5 tonnes**.

L'accès est également limité pour les **professionnels** : ils doivent se procurer, auprès de la Communauté de Communes de Forez-Est, une **carte d'accès prépayée à la déchèterie**.

Ci-dessous la **grille tarifaire pour les professionnels** (y compris professionnels et services techniques des 14 communes de la CCMDL mentionnées dans la convention) :

GRILLE TARIFAIRE POUR LES PROFESSIONNELS	
Carte d'accès renouvelable (10m ³)	200€
Ferrailles	Gratuit
Cartons	Gratuit

1 passage dans la limite de **3m³/jour**.

Les tarifs sont fixés annuellement par délibération.

Les déchets apportés doivent impérativement être **triés**.

Les **Déchets Diffus Spécifiques, l'amiante lié, les pneus et les DEEE des professionnels** ne sont pas admis.

➤ Fréquentation

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les habitants des 42 communes de la Communauté de Communes de Forez-Est peuvent se rendre indifféremment sur l'une ou l'autre des cinq déchèteries.

La **fréquentation** relevée sur chaque déchèterie est la suivante :

Déchèteries	2020		2021		Evolution Nbre d'entrées %	Saisie des entrées
	Nb d'entrées	Dont professionnels	Nb d'entrées	Dont professionnels		
Epercieux-Saint-Paul	31 606	1,35 %	44 695	1,05 %	41 %	Manuelle
Panissières	16 652	0,52 %	21 484	1,33 %	29 %	Manuelle
Feurs	32 677	3,22 %	40 936	2,17 %	25 %	Manuelle
Chazelles-sur-Lyon	33 125	3,37%	32 461	2,47%	-2 %	Manuelle
Montrond-les-Bains	27 444	4,93%	37 141	1,21 %	35 %	Manuelle
TOTAL	141 504	2,85%	176 717	1,64%	25 %	Manuelle

2. Gestion du bas de quai des déchèteries

La gestion du bas de quai des déchèteries concerne la mise à disposition de bennes, l'évacuation et le traitement des déchets.

➤ Modalités

Dans le cadre d'une harmonisation de ses marchés de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, la Communauté de Communes de Forez-Est a passé un **nouveau marché** qui a pris effet au **1^{er} janvier 2019** pour la **gestion du bas de quai de ses déchèteries** :

- **Mise à disposition de bennes** pour les cinq déchèteries du territoire ;
- **Compactage** de certains flux de déchets ;
- **Evacuation des bennes et traitement** de certains flux collectés ;
- **Mise à disposition de bennes** pour distribution de **compost**.

Depuis le **1^{er} janvier 2019**, la **gestion du bas de quai des déchèteries** est assurée par la **Société SERMACO** basée à La Ricamarie.

➤ Mise à disposition de bennes

Les **bennes mises en place mensuellement en 2021** par le prestataire, gestionnaire du bas de quai des déchèteries sont les suivantes :

Déchèterie	Carton Benne 30m ³	Métaux Benne 30m ³	Inertes Benne 10m ³	Bois Benne 30m ³	DIB Benne 30m ³	Déchets verts Benne 30m ³	Plâtre Benne 10 m ³	Amiante Benne 20 m ³	TOTAL
Epercieux Saint Paul	2*	1	1	2	2	2	1		11
Panissières	2	1	1	1	2		1		8
Feurs	1	1	2	1	2	2	1 (20 m ³)	1	11
Chazelles sur Lyon	2	1	1	2	2	2			10
Montrond les Bains	1	1	1	1	2	3			9
TOTAL	8	5	6	7	10	9	3	1	49

* 1 benne rajoutée pour le vidage des cartons collectés par la Ressourcerie des Monts du Lyonnais

Ponctuellement et selon les besoins, le prestataire a été amené à mettre en place des bennes supplémentaires ou au contraire à retirer certaines bennes.

➤ Compactage

1 530 interventions de compactage de bennes ont été effectuées par la Société SERMACO au cours de l'année 2021.

Déchèterie	Nombre d'interventions compactage
Epercieux Saint Paul	306
Panissières	306
Feurs	306
Chazelles sur Lyon	306
Montrond les Bains	306
TOTAL	1 530

Chaque passage de Packmat permet d'économiser en moyenne un à deux transports de bennes.

➤ Transport des déchets vers les exutoires

Les déchets collectés sur les cinq déchèteries de la Communauté de Communes de Forez-Est sont transportés par la Société SERMACO vers différents exutoires selon le type de déchet.

L'utilisation par le prestataire d'un camion remorque permet de n'utiliser qu'un véhicule pour le transport de deux bennes et de diviser par deux les émissions de CO2.

▪ Transports / rotations de bennes

En 2021, le prestataire a effectué **3 417 rotations de bennes**.

Déchèterie	Nombre de rotations								TOTAL
	Carton Benne 30m ³	Métaux Benne 30m ³	Inertes Benne 10m ³	Bois Benne 30m ³	DIB Benne 30m ³	Déchets verts Benne 30m ³	Plâtre Benne 10 m ³	Amiante Benne 20 m ³	
Epercieux Saint Paul	112	53	99	132	224	181	33		834
Panissières	38	22	38	62	109		22		291
Feurs	142	31	107	142	361	313	29	34	1 159
Chazelles sur Lyon	68	33	74	108	155	104			542
Montrond les Bains	47	64	81	78	135	186			591
TOTAL	407	203	399	522	984	784	84	34	3 417
<i>Evolution 2020/2021 %</i>	12 %	13 %	19 %	5 %	6 %	6 %	33 %	21 %	9 %

■ Sites et modes de traitement

Matériaux	Localisation unité de traitement	Mode de traitement
Cartons	Centre de tri SERMACO LA RICAMARIE (42) Puis SUEZ RV Centre Est FIRMINY (42)	Mise en balles puis expéditions repreneurs Contrat de reprise matières « option fédérations » SUEZ RV Centre Est
Déchets verts	ELYA & CO - SAINT LAURENT LA CONCHE	Compostage (valorisation matière)
	Broyage sur plateformes de la CCFE	Co-compostage Exploitations agricoles de proximité
Tout venant	Centre de tri SERMACO LA RICAMARIE (42) puis I.S.D.N.D. SUEZ RV BORDE MATIN ROCHE LA MOLIERE (42)	Surtri puis enfouissement (79%) / valorisation en Combustibles Solides de Récupération (21%)
Gravats	Centre de tri SERMACO LA RICAMARIE (42)	Surtri puis réemploi (remblai)
Ferraille	Centre de tri SERMACO LA RICAMARIE (42)	Surtri Puis valorisation matière
Bois	Centre de tri SERMACO LA RICAMARIE (42)	Préparation et broyage Valorisation matière ou énergétique (Combustibles ou fabrication de panneaux)
Plâtre	PLACO PLATRE – CHAMBERY (73)	Valorisation matière
Amiante lié	I.S.D.ND. SUEZ RV BORDE MATIN ROCHE LA MOLIERE (42)	Enfouissement
Toxiques (DDM)	TREDI SALAISE SUR SANNE (38) SARPI LA TALAUDIERE (42)	Incinération
Piles	COREPILE	Valorisation matière
Cartouches d'impression	COLLECTORS – MORNANT (69) PRINTERREA – CHERISY (28) Depuis avril 2021	Valorisation
Capsule Nespresso	SUEZ – PONT DU CHATEAU (63)	Valorisation
Huiles alimentaires	ECOVALIM – ONDAINE AGRO LE CHAMBON FEUGEROLLES (42)	Valorisation énergétique : biocarburant, combustibles
Gros Electro Ménager Hors Froid	GODARD – CHENOVE (21) PRAXY CENTRE – ISSOIRE (63)	Réemploi ou recyclage Valorisation matière / énergétique Elimination en installations spécialisées
Gros Electro Ménager Froid	TERRECOVAL – LA CHAMBRE (73)	
Ecrans	ENVIE SUD EST – VILLEURBANNE (69)	
Ecrans plats		
Petits Appareils en Mélange		
Lampes	ENVIRONNEMENT RECYCLING – DOMERAT (03) SUEZ RV DEEE – FEYZIN (69)	
Déchets d'Eléments d'Ameublement	ARTEMISE – VULAINES (10)	
Pneus	Centre de tri RDS	Tri et valorisation Matière
	PROCAR (ALIAPUR) - JOZE (63)	Valorisation matière
Objets pour réemploi	Ressourcerie des Monts du Lyonnais CHAZELLES SUR LYON (42) SAINT SYMPHORIEN SUR COISE (69)	Réemploi / Revente en boutique

➤ Quantités collectées et traitées

21 486 tonnes de déchets (y compris DDM et autres collectes spécifiques) ont été collectées en 2021 sur les 5 déchèteries soit 8% de plus qu'en 2020.

Tonnages collectés sur les 5 déchèteries
Année 2021

	Déchèterie Feurs			Déchèterie Panissières			Déchèterie Chazelles sur Lyon			Déchèterie Epierieux Saint Paul			Déchèterie Montrond les Bains			TOTAL 5 DECHETERIES		
	2020	2021	Evolution %	2020	2021	Evolution %	2020	2021	Evolution %	2020	2021	Evolution %	2020	2021	Evolution %	2020	2021	Evolution %
Carton	194,22	222,36	14%	64,32	76,12	18%	146,74	132,48	-10%	148,62	205,40	38%	78,70	93,74	19%	632,60	730,10	15%
Feraille	158,96	115,54	-27%	94,20	90,38	-4%	163,30	143,54	-12%	176,32	186,82	6%	105,50	106,30	1%	698,28	642,58	-8%
Déchets verts déchèteries	1 068,14	1 435,52	34%	735,00	980,01	33%	1 640,74	850,97	-29%	639,81	760,03	19%	810,78	1 014,52	25%			
Déchets verts plateformes								314,79		228,39	97,78	-57%				5 322,56	5 757,86	8%
Déchets verts CTM													198,70	304,24	53%			
Gravats	773,80	1 023,76	32%	268,54	405,49	51%	1 293,02	853,59	-34%	726,17	966,62	33%	660,50	931,82	41%	3 722,03	4 181,28	12%
Tout venant	1 329,82	1 791,28	35%	601,52	596,32	-1%	888,22	763,84	-14%	1 190,12	1 198,86	1%	861,68	878,26	2%	4 871,36	5 228,96	7%
Pneus	17,48	36,78	110%	17,86	12,04	-33%	11,43	9,00	-21%		14,23		8,51	15,34	80%	55,27	87,39	58%
Bois	449,02	590,12	31%	265,00	289,58	9%	659,16	530,82	-19%	619,20	620,90	0%	333,64	349,60	5%	2 326,02	2 381,02	2%
Batteries	0,00	0,00		0,00	0,02		0,70	2,24	218%	2,27	0,00	-100%	1,37	2,71	97%	4,35	4,96	14%
Huiles minérales	7,87	8,62	10%	4,41	4,81	9%	7,11	1,09	-85%	5,67	6,11	8%	6,39	6,82	7%	31,45	27,45	-13%
Huiles alimentaires	1,39	1,82	31%	0,74	1,01	36%	0,17	0,72	324%	0,82	1,40	70%	0,48	1,69	255%	3,59	6,63	85%
Piles	0,48	0,81	67%	1,74	1,07	-39%	1,53	0,90	-41%	1,69	1,91	13%	0,72	0,81	12%	6,16	5,49	-11%
Toner d'impression*	0,11	0,00	-100%	0,10	0,00	-100%	0,37	0,15	-59%	0,13	0,09	-30%	0,00	0,04		0,72	0,29	-60%
Capsules Nespresso							1,38	0,60	-56%							1,38	0,60	-56%
Plâtre	70,90	86,92	23%	39,00	55,52	42%				77,32	106,54	38%				187,22	248,98	33%
Amiante	133,16	131,76	-1%								7,44					133,16	139,20	5%
DDM	20,72	12,37	-40%	15,15	8,34	-45%	23,03	5,58	-76%	21,37	9,46	-56%	12,90	6,84	-47%	93,17	42,58	-54%
ECO DDS	0,38	12,92		1,02	7,79		0,00	7,69		1,83	13,87		1,31	13,08		4,54	55,35	1119%
Lampes et néons	0,61	0,80	31%	0,63	0,55	-13%	0,63	0,34	-46%	0,58	0,54	-7%	0,26	0,44	70%	2,71	2,67	-1%
DEEE	130,76	135,40	4%	80,07	76,05	-5%	101,84	77,46	-24%	123,31	140,58	14%	90,40	106,57	18%	526,37	536,07	2%
DEA	240,82	325,28	35%	153,24	248,54	62%	335,497	192,02	-43%	360,38	332,54	-8%	186,96	282,02	51%	1 276,89	1 380,40	8%
Caisson réemploi								7,96		10,34	18,32	77%				10,34	26,28	154%
TOTAL	4 599,64	5 932,06	29%	2 342,54	2 853,63	22%	5 274,86	3 895,78	-26%	4 334,34	4 689,43	8%	3 358,79	4 114,83	23%	19 910,17	21 486,73	8%

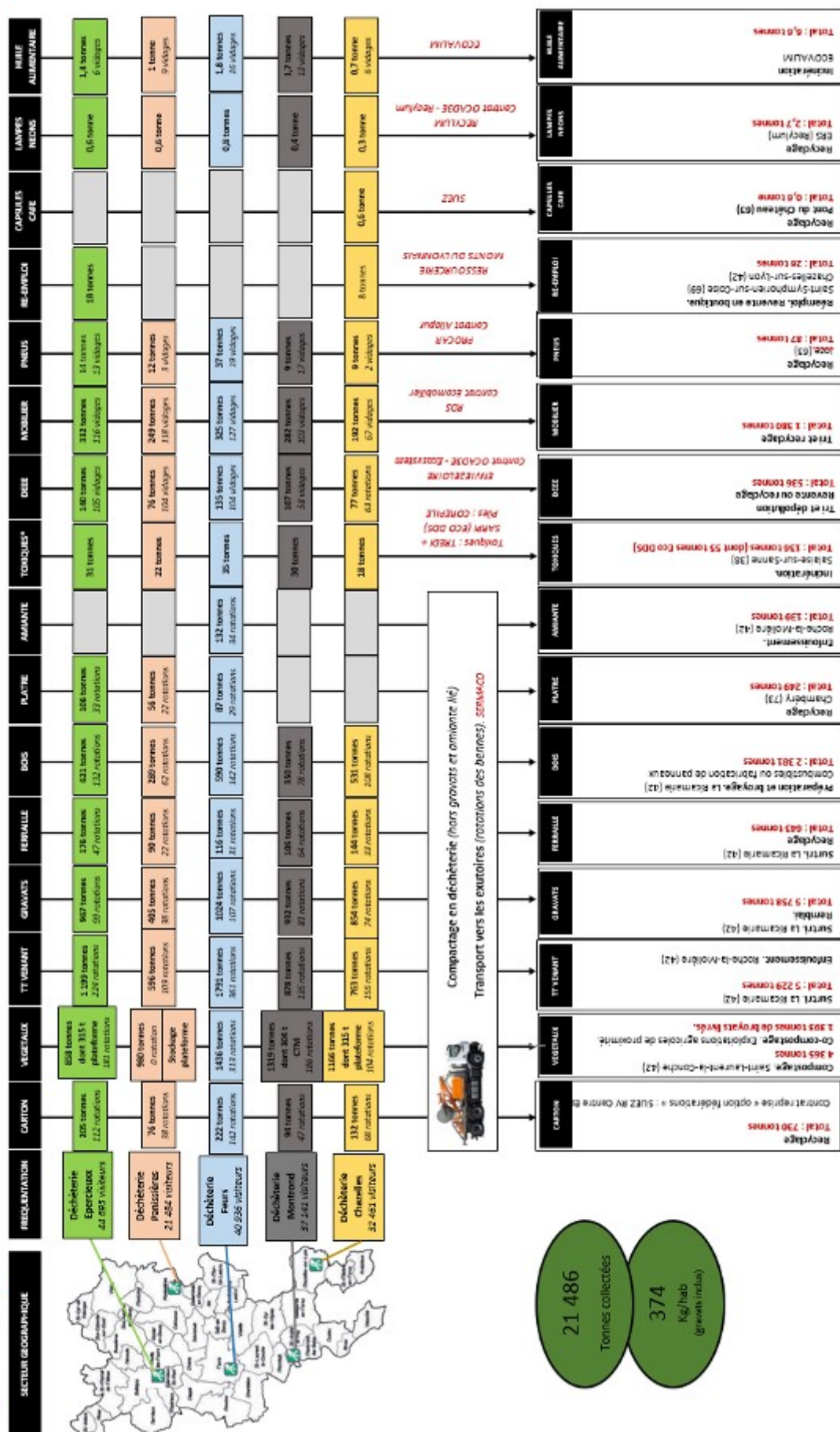
DDM : Déchets Dangereux des Ménages

DEEE : Déchets d'Équipements Électroniques et Électroniques

DEA : Déchets d'Éléments d'Aménagement

* Cartouches d'impression : changement de collecteur en avril 2021. COLLECTORS a cédé son activité à PRINTERRE

SYNOPTIQUE DE LA COLLECTE EN DECHETERIES + PLATEFORMES DECHETS VERTS + BENNES CTM (ANNEE 2021)



* toxiques : inclus batteries, piles, toners d'impression et huiles minérales

4. Collecte des Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques (DEEE)

Les **4 catégories** constituant les **DEEE** ménagers sont les suivantes :

- **GEM HF : gros électroménager hors secteur froid** (lave-vaisselle, lave-linge, cuisinière...)
- **GEM F : gros électroménager du secteur froid** (réfrigérateur, congélateur, climatiseur...)
- **Ecrans** : téléviseurs ou moniteurs
- **PAM : petits appareils en mélange** (aspirateur, fer à repasser, jouets électriques, outillage de bricolage et de jardinage...)

➤ Modalités

La Communauté de Communes de Forez-Est a signé, une convention avec l'éco-organisme **ECOSYSTEM** pour la mise en place de la collecte sélective des **Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques (DEEE)** sur ses déchèteries.

Le collecteur intervenant dans le cadre de cette convention est la **Société ENVIE2E Loire**.

➤ Quantités collectées et traitées

		Quantités collectées 2020 (Tonnes)	Quantités collectées 2021 (Tonnes)	Progression des flux 2020/2021	Nombre d'objets 2021
	GEM HF	168	180	7%	3 401
	GEM F	92	98	7%	1 859
	ECRANS	48	43	-9%	3 157
	PAM	218	215	-2%	114 441
	Total	526	536	2%	122 858

La Communauté de Communes de Forez-Et a collecté en 2021 sur ses 5 déchèteries :

122 858 appareils



➤ Performance 2021

Le nombre d'habitants pris en compte pour le calcul de la **performance 2021** s'élève à **63 522 habitants** (convention OCAD3E).

Performance de la CCFE sur l'année 2021 :	Performance filière (en Kg/ha/an*)	Collectivités Locales
8,4 Kg/hab/an 	Au niveau départemental, la performance est de :	7,8
	Au niveau régional, la performance est de :	8,1
	Au niveau national, la performance est de :	7,0
	* Calcul sur la base du recensement INSEE 2019 (valable au 01/01/2022)	

5. Collecte des Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)

➤ Modalités

La Communauté de Communes de Forez-Est a signé un **Contrat Territorial de Collecte du Mobilier (CTCM)** avec **ECO MOBILIER, éco-organisme** agréé par les pouvoirs publics pour prendre en charge les obligations des professionnels du secteur de l'ameublement (fabricants, distributeurs, importateurs, agenceurs, artisans mais aussi professionnels de l'immobilier, bailleurs sociaux...) dans le cadre de la gestion des **Déchets d'Eléments d'Ameublement** sur le périmètre du mobilier domestique et de la literie.

Avec la mise en place d'une éco-participation visible sur tous les meubles neufs depuis le 1^{er} mai 2013, les professionnels du secteur de l'ameublement participent au financement de cette filière de collecte, de tri et de recyclage des **Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)**.

Pour augmenter le taux de recyclage, de réemploi, de valorisation et réduire l'enfouissement, ECO MOBILIER s'engage à organiser, gratuitement, l'enlèvement et le traitement des **DEA** pour les collectivités adhérentes.

ECO MOBILIER prend en charge **la collecte, le tri, le recyclage et la valorisation** des meubles et matelas usagés. A ces produits se sont ajoutés, en 2018, les couettes et oreillers.

Dans le cadre de cette convention, le collecteur intervenant pour ECO MOBILIER est la **Société RDS**.

➤ Quantités collectées et traitées

1 381 tonnes de **Déchets d'Eléments d'Ameublement** ont été collectées en 2021 sur les cinq déchèteries de la Communauté de Communes de Forez-Est.

Déchèterie	Tonnages 2020	Tonnages 2021	Evolution %
Epercieux Saint Paul*	360	333	-8%
Panissières	153	249	62%
Feurs	241	325	35%
Chazelles sur Lyon**	336	192	-43%
Montrond les Bains	187	282	51%
TOTAL	1 277	2 381	8%

* Pas de bennes Eco Mobilier en 2020. Tonnages estimés sur la base des quantités évitées dans les bennes bois, tout venant, ferraille. Mise en place des bennes Eco Mobilier en 2021 sur Epercieux Saint Paul et Chazelles sur Lyon.

** Pas de collecte sur le 1^{er} semestre 2021 sur la déchèterie de Chazelles sur Lyon en raison des travaux de construction d'une nouvelle déchèterie.

En 2021, **94% des tonnages collectés** par ECO MOBILIER ont été **valorisés** (recyclage (45%) ; valorisation énergétique (44%) ; réemploi (5%)). 6% des tonnages ont été éliminés.

6. Collecte des huiles alimentaires usagées (HAU)

➤ Modalités

La Communauté de Communes de Forez-Est a signé une convention avec **ECOVALIM** pour la **collecte des Huiles Alimentaires Usagées**.

Basée dans la région lyonnaise depuis 2011, ECOVALIM est spécialisée dans le **tri à la source**, la **collecte**, la **transformation** et la **valorisation des déchets alimentaires**.

Dans le cadre de la convention signée avec la CCFE, ECOVALIM **met à disposition des fûts** sur les cinq déchèteries de la collectivité. Elle **assure une collecte régulière** et échange les fûts pleins par des fûts vides et propres puis **valorise l'huile** collectée.

Les **huiles alimentaires usagées** ont un fort pouvoir énergétique et peuvent être **valorisées** et utilisées comme matières premières pour la **fabrication de biocarburants**.

➤ Quantités collectées et traitées

6,63 tonnes d'huiles alimentaires usagées ont été collectées en 2021 sur les cinq déchèteries de la Communauté de Communes de Forez-Est.

Déchèterie	Tonnages 2020	Tonnages 2021	Evolution %
Epercieux-Saint-Paul	0,820	1,395	70%
Panissières	0,740	1,005	36%
Feurs	1,385	1,820	31%
Chazelles-sur-Lyon	0,170	0,720	324%
Montrond-les-Bains	0,475	1,685	255%
TOTAL	3,590	6,625	85%

7. Opérations « compost »

Le **marché de gestion du bas de quai des déchèteries** signé par la Communauté de Communes de Forez-Est avec la **Société SERMACO** prévoit la **distribution de compost végétal** aux usagers des déchèteries.

Deux **opérations « compost »** sont prévues dans l'année (au printemps et à l'automne) l'objectif étant de sensibiliser les usagers des déchèteries au devenir des déchets verts.

Les administrés qui durant la période de mise à disposition du compost, ont déposé leurs déchets verts sur les déchèteries de la CCFE, ont eu la possibilité s'ils le souhaitent de repartir avec du compost, amendement organique pour les jardins, potagers et plantes d'intérieur.

Déchèteries	Mise à disposition de compost Quantité (en tonnes)		
	Avril	Octobre	Année 2021
Epercieux Saint Paul	7,46	7,28	14,74
Panissières	6,82	7,76	14,58
Feurs	8,02	6,83	14,85
Chazelles sur Lyon		8,31	8,31
Montrond les Bains	7,24	7,58	14,82
TOTAL	29,54	37,76	67,30

Gestion des Déchets Dangereux des Ménages (DDM)

Les **déchets dangereux des ménages (DDM)** sont les produits ou objets rejetés par les ménages, dont les caractéristiques (toxiques, corrosifs, explosifs) sont de nature à engendrer un risque pour les personnes et l'environnement.

Les produits concernés sont regroupés selon plusieurs catégories d'usages :

- **Bricolage et décoration** : peinture, vernis, lasure, enduit, mastic, colle, résine, mousse expansive, antirouille, white spirit, décapant, solvant, diluant acétone.
- **Entretien des véhicules** : antigel, filtre à huile, liquide de dégivrage et de refroidissement, anti-goudron.
- **Produits spéciaux** : déboucheur des canalisations, ammoniaque, soude, eau oxygénée, acide, décapant pour le four, répulsif, produits de traitement des matériaux, notamment du bois.
- **Entretien de la piscine** : galets de chlore et désinfectant piscine, produits régulateurs de PH.
- **Jardinage** : engrais non-organique, anti-mousse, insecticide, herbicide, fongicide.
- **Chauffage, cheminée et barbecue** : combustible liquide, allume-feu, nettoyant de cheminée, alcool à brûler, produit de ramonage.

Ces déchets sont collectés sur les cinq déchèteries de la Communauté de Communes de Forez-Est où ils font l'objet d'un stockage très particulier, dans des locaux adaptés, avant leur transfert pour traitement par incinération.

1. Déchets Dangereux des Ménages non repris par Eco-DDS

➤ Modalités

Dans le cadre d'une harmonisation de ses marchés de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, la Communauté de Communes de Forez-Est a passé un **nouveau marché** qui a pris effet au **1^{er} janvier 2019** pour la **gestion des Déchets Dangereux des Ménages** non repris par Eco-DDS **et des batteries** sur ses 5 déchèteries :

- **Mise à disposition de contenants** pour les cinq déchèteries du territoire ;
- **Enlèvement et traitement** des déchets.

Depuis le **1^{er} janvier 2019**, la **gestion de Déchets Dangereux des Ménages** non repris par Eco-DDS est assurée par la **Société SERMACO** basée à La Ricamarie.

➤ Mise à disposition de contenants

Les **contenants mis en place mensuellement en 2021** par le prestataire gestionnaire des Déchets Dangereux des Ménages non repris par Eco-DDS sont les suivants :

Déchèterie	Caisse palette 600 L	Caisse « croco »	Contenant 1000 L	TOTAL
Epercieux Saint Paul	3	10	3	16
Panissières	3	10	3	16
Feurs	3	10	0	13
Chazelles sur Lyon	2	8	4	14
Montrond les Bains	3	10	3	16
TOTAL	14	48	13	75

➤ Enlèvement et traitement des DDM

Dans le cadre du marché passé avec la Société SERMACO, l'évacuation et le traitement des Déchets Dangereux des Ménages sur les 5 déchèteries sont réalisés par la **Société TREDI**. Les DDM sont transportés sur le site de Salaise sur Sanne (38) où ils sont traités par **incinération**.

En 2021, la Société TREDI a effectué **157 rotations**.

Déchèterie	Nbre de rotations		Evolution %
	2020	2021	
Epercieux Saint Paul	35	33	-6 %
Panissières	38	36	-5 %
Feurs	33	31	-6 %
Chazelles sur Lyon	28	20*	-29 %
Montrond les Bains	37	37	0 %
TOTAL	171	157	-8 %

* Sur le 2^{ème} semestre 2021

➤ Quantités collectées et traitées

75 tonnes de déchets toxiques ont été collectées par SERMACO en 2021 sur les 5 déchèteries soit 42% de moins qu'en 2020.

	Epercieux Saint Paul	Panissières	Feurs	Chazelles sur Lyon	Montrond les Bains	TOTAL
DDS	9,258	8,109	12,217	5,581	6,319	41,494
Huiles minérales	6,110	4,810	8,620	1,090	6,820	27,450
Batteries	0,000	0,018	0,000	2,239	2,707	4,964
Radiographies	0,192	0,228	0,154	0,000	0,516	1,090
TOTAL	15,570	13,165	20,991	8,910	16,362	74,998
<i>Evolution 2019/2020 (%)</i>	<i>-47 %</i>	<i>-33 %</i>	<i>-27 %</i>	<i>-71 %</i>	<i>-21 %</i>	<i>-42 %</i>

2. Déchets Dangereux des Ménages repris par Eco-DDS

Créée en 2012, Eco-DDS est une société à but non lucratif dont la mission est d'encourager au tri, de collecter et de traiter certains déchets chimiques. Cet éco-organisme travaille en collaboration avec ses entreprises adhérentes, conformément au principe de Responsabilité Elargie du Producteur, afin qu'elles réalisent concrètement leur engagement de collecter les produits usagés qu'elles ont mis sur le marché.

Les missions d'Eco-DDS consistent à :

- **Collecter, regrouper et traiter** des déchets chimiques, dans des conditions visant à **préserver** aussi bien la **santé de chacun** que **l'environnement** ;
- **Pérenniser la filière des déchets diffus spécifiques (DDS)**, grâce à une démarche d'innovation continue visant à toujours améliorer les processus ;
- **Informer, sensibiliser et inciter** les consommateurs-utilisateurs à **trier et rapporter ces déchets** qui ne doivent pas être mis dans la poubelle d'ordures ménagères.

La Communauté de Communes de Forez-Est a signé, au 1^{er} avril 2020, une **convention avec Eco DDS** pour la **collecte des toxiques** sur ses **5 déchèteries**. La collecte a été déployée sur chaque site en fin d'année 2020 (mise en place des contenants, formation des gardiens...).

En 2021, **55 tonnes de DDS** ont été collectées et traitées dans le cadre de cette convention.

Déchèteries	Tonnages 4 ^{ème} trimestre 2020	Tonnages 2021
Epercieux Saint Paul	1,834	13,871
Panissières	1,020	7,786
Feurs	0,381	12,923
Chazelles sur Lyon		7,685*
Montrond les Bains	1,306	13,082
TOTAL	4,541	55,347

* Sur le 2^{ème} semestre 2021

3. Collecte des piles

La Communauté de Communes de Forez-Est a signé une **convention** avec **COREPILE** pour la **collecte des piles** sur ses cinq déchèteries.

COREPILE est un **éco-organisme** sous Agrément d'Etat qui **assure la collecte et le recyclage des piles et accumulateurs portables** pour le compte de ses adhérents metteurs sur le marché en France (producteurs, distributeurs, ...).

5 tonnes de piles ont été collectées en 2021 sur les cinq déchèteries.

Déchèteries	Tonnages 2020	Tonnages 2021	Evolution %
Epercieux Saint Paul	1,688	1,905	13%
Panissières	1,743	1,070	-39%
Feurs	0,483	0,808	67%
Chazelles sur Lyon	1,527	0,901	-41%
Montrond les Bains	0,720	0,806	12%
TOTAL	6,161	5,490	-11%

4. Collecte des toners d'impression

Dans le cadre d'une convention signée avec la **Société COLLECTORS**, la Communauté de Communes de Forez-Est a mis en place une **collecte des toners d'impression sur ses déchèteries**.

Au cours de l'année 2021, COLLECTORS a cédé à **PRINTERREA** son activité de collecte des consommables d'impression usagés.

La Communauté de Communes de Forez-Est a signé une convention avec la **société PRINTERREA**, entreprise adaptée spécialisée dans la remanufacturation des consommables d'impression.

Cette convention a pour objet de définir :

- Les modalités de mises à disposition des conteneurs pour la collecte dans les déchèteries ;
- Les modalités de ramassages et livraison des conteneurs de consommables usagés ;
- Les modalités de traitement des consommables usagés ;
- Les modalités de rachat et de facturation des consommables usagés.

L'ensemble des prestations réalisées par PRINTERREA s'effectue à titre gratuit.

Certains consommables définis dans la convention (cartouches jet d'encre et à tête d'impression respectant des caractéristiques précises) sont rachetés par PRINTERREA.

288 Kg de **consommables informatiques usagés** ont été collectés en **2021**.

Les consommables éligibles ont donné lieu à une valorisation financière dont l'intégralité a été reversée à l'association « le rire médecin ».

5. Collecte des capsules de café NESPRESSO

Une **collecte des capsules de café NESPRESSO** avait été mise en place par la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais sur la **déchèterie de Chazelles sur Lyon** par le biais d'une convention avec la **Société NESPRESSO**.

Cette collecte a perduré depuis. La collecte est effectuée par la **Société SUEZ** basée à Pont du Château (63).

Au cours de l'année 2021, **602 Kg** de capsules NESPRESSO ont été collectées sur la déchèterie de Chazelles sur Lyon.

Plateformes de déchets verts

Afin d'optimiser et de relocaliser le traitement des déchets verts, la Communauté de Communes de Forez-Est dispose de **trois plateformes** dédiées à la collecte des **déchets verts**.

La réhabilitation de la déchèterie de **Chazelles-sur-Lyon** a permis l'ouverture, depuis juillet 2021, d'une **troisième plateforme** qui est venue compléter l'activité de co-compostage déjà pratiquée depuis plusieurs années sur les sites **d'Epercieux-Saint-Paul** et **Panissières**.

Les déchets verts concernés sont l'ensemble des produits végétaux pouvant être collectés sur les déchèteries, et susceptibles d'être intégrés dans un processus de compostage. Ils sont représentés dans la rubrique 02 01 03 (déchets de tissus végétaux) de la nomenclature déchets. Ils proviennent des habitants du territoire, des services techniques communaux et de professionnels spécialisés dans les espaces verts. Sont exclus les autres déchets végétaux, de quelque nature que ce soit, d'un diamètre supérieur à 10 cm et d'une longueur supérieure à 2 mètres (souches, troncs, bois traités, bois de démolition...).

Par le biais de **conventions avec les agriculteurs locaux**, le broyat obtenu suite au traitement (broyage) des déchets verts déposés sur ces plateformes, est utilisé pour la réalisation de **co-compostage à la ferme**. L'ensemble du processus est organisé en lien avec la Chambre Départementale d'Agriculture de la Loire et la Fédération Départementale des CUMA. Le broyat doit correspondre aux attentes agronomiques des agriculteurs et s'inscrire dans le cadre de la charte régionale de co-compostage à la ferme.

Lorsque les plateformes sont pleines et que les agriculteurs souhaitent du broyat, la CCFE organise une **campagne de broyage** avec la Chambre d'Agriculture de la Loire, le prestataire de broyage et le prestataire en charge du chargement et évacuation du broyat chez les agriculteurs.

➤ Plateforme de déchets verts de Panissières

Cette plateforme est située au **lieu-dit Le Roule à Panissières (42360)**. En fonctionnement depuis 2010, elle est attenante à la déchèterie intercommunale. Elle est conçue de manière à permettre le déroulement des opérations de broyage dans de bonnes conditions : elle est bitumée et clôturée afin d'éviter tout dépôt sauvage. Le site est accessible aux engins et camions.

Sur le site de Panissières, les déchets verts sont déposés :

- Directement sur la plateforme par les professionnels et services techniques des communes ;
- Via le quai de vidage de la déchèterie pour les particuliers.

Afin d'optimiser le dépôt des végétaux et d'en améliorer le stockage, il est nécessaire de les déplacer et de les remonter régulièrement en andain.

➤ Plateforme de déchets verts d'Epercieux Saint Paul

En fonctionnement depuis novembre 2011, la plateforme est située au **lieu-dit Chassagny à Epercieux Saint Paul (42110)**. Cette plateforme est conçue de manière à permettre le déroulement des opérations de broyage dans de bonnes conditions : elle est bitumée et clôturée afin d'éviter tout dépôt sauvage.

Le site est accessible aux engins et camions.

Sur le site d'Epercieux Saint Paul, les déchets verts sont déposés :

- Directement sur la plateforme par les professionnels et services techniques des communes ;
- Les particuliers déposent leurs déchets verts dans la benne prévue à cet effet sur la déchèterie d'Epercieux Saint Paul. Cette benne est ensuite évacuée et vidée sur la plateforme de Chassagny.

➤ Plateforme de déchets verts de Chazelles sur Lyon

En fonctionnement depuis le mois de juillet 2021, la plateforme est implantée sur la déchèterie de Chazelles-sur-Lyon. Elle est située au **lieu-dit Le Fond Rivaud à Chazelles-sur-Lyon 42140**.

Cette plateforme, d'une surface totale de 600 m², est conçue de manière à permettre la réception, le stockage des déchets verts, le déroulement des opérations de broyage et l'évacuation du broyat dans de bonnes conditions. Elle est bitumée et clôturée afin d'éviter tout dépôt sauvage.

Le site est accessible aux engins et camions.

Sur le site de Chazelles sur Lyon, les déchets verts sont déposés directement sur la plateforme par l'ensemble des usagers (particuliers, professionnels, services techniques).

➤ Modalités de gestion des plateformes de déchets verts

La Communauté de Communes de Forez-Est a passé des **nouveaux marchés** pour la **gestion de ses plateformes de déchets verts**. Ils ont pris effet au **1^{er} janvier 2021** et concernent les prestations de :

- **Mise à en andain** des déchets verts ;
- **Broyage** des déchets verts ;
- **Chargement, transport et déchargement du broyat** chez les agriculteurs.

➤ Mise en andain

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les prestations de **mise en andain** sur les **plateformes de déchets verts de Panissières et d'Epercieux Saint Paul** sont assurées respectivement par **la SAS CLAIR AVENIR** basée à Panissières et par la **Sté Antoine CHARLIN** basée à Nervieux.



La mise en andain sur la **plateforme de déchets verts de Chazelles sur Lyon** est effectuée **par les gardiens** de la déchèterie qui disposent, sur le site, d'un engin télescopique.

67 interventions ont été nécessaires en 2021 pour relever les andains sur les trois plateformes.

	Interventions pour relevé d'andain		Evacuation des refus 2021
	2020 Nbre d'heures	2021 Nbre d'interventions	
Plateforme déchets verts Panissières	100,30	59	4
Plateforme déchets verts Epercieux Saint Paul	46	8	10
Plateforme déchets verts Chazelles sur Lyon			
TOTAL	146,30	67	14

➤ Broyage

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les prestations de **broyage** sur les **plateformes de déchets verts de Panissières, d'Epercieux Saint Paul et de Chazelles sur Lyon** sont assurées par la **Société Rhône Environnement** basée à Saint Genis Laval.

En 2021, **six prestations de broyage** ont été réalisées **sur les trois plateformes** pour un total de **70 heures de broyage** : 3 broyages à Panissières, 2 broyages à Epercieux-Saint-Paul et un premier broyage à Chazelles-sur-Lyon.



	Nombre d'heures d'interventions		Evolution %
	2020	2021	
Plateforme déchets verts Panissières	28	32	+14%
Plateforme déchets verts Epercieux Saint Paul	32	27	-16%
Plateforme déchets verts Chazelles sur Lyon		11	
TOTAL	60	70	-

➤ Chargement et transport du broyat chez les agriculteurs

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la prestation de **chargement, évacuation et déchargement du broyat chez les agriculteurs** est effectuée par la **SARL AGRI PASSION** basée à Claveisolles (69). Le prestataire intervient pour les trois plateformes de déchets verts.



En 2021, **5 301 m³ de broyat** ont été évacués chez les agriculteurs soit **2 153 tonnes**.

	Tonnages 2020	Tonnages 2021	Evolution %
Plateforme déchets verts Panissières	420*	980	133%
Plateforme déchets verts Epercieux-Saint-Paul	868	858	-1%
Plateforme déchets verts Chazelles sur Lyon		315**	
TOTAL	1 288	2 153	67%

* Au total, 735 tonnes de broyat ont été produites en 2020 sur la plateforme de Panissières.

Au mois de mars, en raison de la crise sanitaire, 315 tonnes ont été évacuées et traitées sur la plateforme de compostage Elia & Co à Saint Laurent la Conche.

** Sur 2^{ème} semestre 2021

➤ **Tonnages et volumes captés sur les plateformes de déchets verts**

	Tonnages		Evolution %	Volumes (m ³)		Evolution %
	2020	2021		2020	2021	
Plateforme déchets verts Panissières	735	980	33%	2 130	2 328	9%
Plateforme déchets verts Epercieux-Saint-Paul	868	858	-1%	2 460	2 129	-13%
Plateforme déchets verts Chazelles sur Lyon		315			844	
TOTAL	1 603	2 153	34%	4 590	5 301	15%

Comparatif des performances de la CCFE

	OMR	Verre	Emballages/ papiers	Déchèteries*
Quantités collectées en kg/hab.	199	35	52	299
Référentiel national ADEME (données 2016)	229	32	48	180
<i>Ecart / Référentiel national ADEME (données 2016)</i>	<i>-13%</i>	<i>9%</i>	<i>8%</i>	<i>66%</i>
Référentiel national ADEME 2016 Habitat MIXTE RURAL	213	37	50	217
<i>Ecart / Référentiel national ADEME 2016 Selon la même typologie d'habitat</i>	<i>-7%</i>	<i>-5%</i>	<i>4%</i>	<i>38%</i>

* Déchèteries : tonnages hors gravats

Les performances de collecte des **ordures ménagères résiduelles** sont inférieures aux quantités moyennes au niveau national pour des collectivités de type mixte-rural. Pour la **collecte sélective des emballages et papiers**, les résultats de la CCFE se situent au-dessus de la moyenne nationale. Pour le **verre**, les performances de collecte sont inférieures pour une même typologie d'habitat. Concernant les **déchèteries**, le ratio est plutôt élevé.

La prévention

La Communauté de Communes de Forez-Est **sensibilise au tri et au recyclage** et promeut la **réduction des déchets** auprès de tous ses acteurs locaux (habitants, entreprises, institutions publiques...) à travers plusieurs actions prioritaires :

- **Sensibiliser** les enfants **au tri et au recyclage** ;
- Promouvoir **l'éco-consommation** ;
- Agir contre le **gaspillage alimentaire** ;
- Développer le **compostage domestique** et le **compostage partagé** des biodéchets et des déchets verts ;
- Favoriser le **réemploi** et la **réparation**.

1. Animations dans les écoles

La Communauté de Communes de Forez-Est élabore chaque année un **projet pédagogique** en vue de **sensibiliser les enfants au tri et au recyclage des déchets**.

En 2019/2020, un **travail collaboratif avec l'inspecteur de circonscription** sur le projet pédagogique a permis d'initier un **nouveau projet commun** avec les enseignants et l'académie, en lien avec le développement durable.

Le projet pédagogique 2019/2020 a permis d'impulser un **travail collaboratif** qui a évolué pour **l'année scolaire 2020/2021** et a été prolongé sur l'année 2021/2022.

L'inspection académique a sollicité un **accompagnement des établissements scolaires** demandant la **labellisation E3D** (école/établissement en démarche de développement durable).

Pour répondre à cette demande, les **services prévention et développement durable** de la Communauté de Communes de Forez-Est proposent un **accompagnement personnalisé** et interviennent **auprès des classes de CM2** pour les aider à concevoir des micro-projets qu'ils porteront à leur tour dans l'école en vue de sa labellisation. L'objectif étant de créer une dynamique et de rendre toute l'école (élèves, équipes pédagogiques et professionnelles, partenaires territoriaux, parents d'élèves...) actrice de sa démarche de labellisation.

L'acquisition du niveau 1 du label E3D requiert de répondre à au moins 6 critères, dans au moins 3 domaines différents.

L'accompagnement de la CCFE vise à **mobiliser les classes de CM2** afin, au minimum, de :

1. Mettre en place des actions concrètes
2. Initier et encourager les changements de comportements
3. Impliquer les adultes
4. Impliquer les enfants
5. S'inscrire dans le territoire et ses enjeux propres
6. Communiquer sur les actions portées

Il comprend les phases suivantes :

- Une **intervention** sur le **développement durable et la pollution** ;
- Une **intervention** sur la **thématique déchets** : tri, recyclage ou compostage ;
- Une **intervention** sur la **biodiversité** ;
- Un cycle **d'intervention** par la FNE sur la thématique de **l'eau** ;

- Une **intervention D3E** par **Madeleine Environnement** ;
- Visite du **centre de tri** et du **centre d'enfouissement** ;
- Visite d'une **déchèterie** ;
- Distribution des **kits pédagogiques**.

6 classes se sont inscrites sur le **projet pédagogique 2021 / 2022**, avec plusieurs phases.

Sur le **début de l'année scolaire 2021/2022**, des interventions ont été effectuées auprès de **6 classes** dans **5 écoles différentes** ce qui représente **149 élèves**.

Ecoles	Nbre de classes	Niveau des classes	Nbre d'élèves
Ecole – Aeizieux	1	CM1/CM2	25
Ecole – Pinay	1	CM1/CM2	25
Ecole – Néronde	1	CE1/CE2/CM1/CM2	22
Ecole Chazelles sur Lyon	2	CM1/CM2	50
Ecole Pouilly les Feurs	1	CM1/CM2	27
5 écoles	6		149

2. Organisation de visites de sites

Dans l'objectif de permettre aux enfants de mieux visualiser les différents maillons de la gestion des déchets, la Communauté de Communes de Forez-Est propose, en lien avec ses prestataires, des **visites du centre de tri de Firminy** et de ses **déchèteries**.

La chargée de prévention et d'animation de la CCFE met en place ses visites et accompagne sur le site les scolaires. La coordinatrice déchèteries est également présente lors de ces visites.

➤ Visites du centre de tri

En 2021, aucune école n'a pu effectuer de visite du centre de tri en raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19.

➤ Visite de déchèterie

En 2021, les écoles inscrites dans le projet pédagogique 2020/2021 ont pu effectuer la visite de la déchèterie d'Epercieux Saint Paul. La collectivité prend en charge le transport jusqu'au site afin de faciliter l'accès des écoles à cette visite. Ce sont donc 7 classes de 5 écoles du territoire qui ont pu visiter cette déchèterie (allègement des mesures sanitaires en juin 2021).

3. Animations tous publics

La **chargée de prévention et d'animation** de la Communauté de Communes de Forez-Est a réalisé en 2021 **diverses animations** (hors parcours pédagogique). Elle est notamment intervenue dans les établissements suivants :

- Ecole primaire de Montrond les Bains (2 classes) ;
- Ecole primaire de Poncins ;
- Ecole primaire de Marclopt (2 classes) ;
- Ecole Charles Perrault à Feurs ;
- Résidence Domitys (résidence de personnes âgées) à Montrond les Bains ;
- Résidence pour personnes âgées à Salvizinet ;

Le service « déchets » a également organisé, en lien avec différents services de la collectivité, des **animations sur des évènements** mis en place par la Communauté de Communes de Forez-Est :

- **Participation à une journée d'animation à la piscine Forez Aquatic à Feurs en lien avec la Ludothèque**
- **Stand en déchèterie de Feurs**
- **Stand de sensibilisation à l'utilisation des couches lavables (marché de Feurs)**
- **Projet théâtre « Very Bad Conf »**

En 2020, les **services prévention et développement durable** ont travaillé conjointement sur la création d'une **pièce de théâtre** sur le thème du **tri** et de la **réduction des déchets** :

- Sélection d'une **compagnie de théâtre « Maintes et une fois »** et travail en collaboration pour **l'écriture de la pièce**,
- **Recherche de salles** auprès des communes du territoire pour les représentations,
- Travail en lien avec le **service communication** pour **l'information et la sensibilisation** des différents publics.



Il en résulte un spectacle original mêlant humour et mauvaise-foi au cours duquel le spectateur effectue une plongée initiatique au cœur des enjeux du développement durable et de la réduction des déchets. Lors d'une conférence rocambolesque, au travers de différents tableaux, il est amené à se questionner sur son impact environnemental individuel et sur les moyens d'agir chacun à sa portée.

Les **représentations** n'ont pu se jouer en 2020 en raison de la crise sanitaire. Reportées en 2021, elles se sont déroulées à l'occasion de la **Semaine Européenne de Réduction des Déchets** du 21 au 28 Novembre 2021.

6 Séances « Tous publics »	7 Séances réservées aux établissements scolaires
Maison de la commune à Feurs 23 novembre 2021 à 20h	23 et 25 novembre à Feurs
Salle des fêtes de Saint Cyr les Vignes 26 novembre 2021 à 20h	19 novembre à Balbigny
Espace Lumière à Balbigny 20 novembre 2021 à 20h	26 novembre à Saint Cyr les Vignes
Salle Marcel Pagnol à Chazelles sur Lyon 29 novembre 2021 à 20h	29 novembre à Chazelles sur Lyon
Salle Beauséjour à Panissières 30 novembre 2021 à 20h	30 novembre à Panissières
Les Foréziales à Montrond les Bains 3 décembre 2021 à 20h	3 décembre à Montrond les Bains

➤ Semaine Européenne de Réduction des Déchets

En complément de la pièce de théâtre « Very Bad Conf », d'autres actions ont été menées durant la Semaine Européenne de Réduction des Déchets dans un objectif de sensibilisation au tri et au recyclage :

- **Animation** sur le **recyclage du verre** à la MJC de Montrond les Bains (**GUERIN SA**) ;
- **Animation** sur le **textile** à la MJC de Montrond les Bains (**Le Relais**) ;
- **Animation D3E** au centre social de Chazelles sur Lyon puis à Feurs (**Association Madeleine Environnement**) ;
- **Animation tri** au centre social de Chazelles sur Lyon

4. Sensibilisation via l'association Madeleine Environnement

Madeleine Environnement est une association qui a pour but : la protection de la nature par l'éducation à l'environnement, la recherche et le développement.

- L'éducation : mettre en place des animations et des formations à l'environnement ; En relation avec les réseaux d'éducation à l'environnement et de protection de la nature.
- La recherche : conduire des travaux scientifiques et techniques sur les sujets sensibles de l'environnement (naturel, culturel, patrimonial, humain ...).
- Le développement : élaborer des propositions d'aménagement en conciliant les contraintes inhérentes à la vie économique et les impératifs de protection de l'environnement. Susciter une dynamique de développement local.

La Communauté de Communes de Forez-Est a signé une **convention de partenariat** avec l'**association Madeleine Environnement** pour un projet de **sensibilisation des publics aux Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques (DEEE)** ; L'objectif étant de **favoriser l'apport en déchèterie** ou autres bornes pour la collecte de ces déchets, ainsi que **la réparation**.

Les missions de sensibilisation de l'association sont les suivantes :

- Sensibiliser les publics aux DEEE, à leur impact ;
- Leur permettre d'accéder à de l'information autour du tri de ces déchets et des points de collecte ;
- Communiquer autour de la réduction possible de ce type de déchets via la réparation.

En 2021, l'association Madeleine Environnement est intervenue sur les établissements suivants :

- Ecole publique de Néronde : 22 élèves (CE1/CE2/CM1/CM2) ;
- Ecole publique de Chazelles sur Lyon : 50 élèves (CM1/CM2) ;
- Ecole publique de Pouilly les Feurs : 34 élèves (CM1/CM2) ;
- Ecole publique Aveizieux : 25 élèves (CM1/CM2) ;
- Ecole publique de Pinay : 25 élèves (CM1/CM2).



5. Développement du compostage

Le **compostage** est un processus de biodégradation de déchets organiques. A la fin de ce processus est obtenu le **compost**, un produit organique comparable au terreau, utile pour le jardinage.

Les déchets organiques compostables sont les suivants :

- Les **déchets alimentaires** (épluchures, coquilles d'œufs, marc de café, os, noyaux, filtres en papier, pain, laitages, croûtes de fromage, fanes de légumes, fruits et légumes abimés, etc...) ;
- Les **déchets de jardin** (tontes de gazon, feuilles, fleurs fanées, mauvaises herbes non montées en graine, etc...) ;
- Les **déchets de maison** (mouchoirs en papier et essuie-tout usagés, cendres de bois (en faible quantité), sciures et copeaux, cartons salis, plantes d'intérieur, etc...).

Les composteurs peuvent être installés dans les **habitats individuels** avec jardins et collectifs dans des **espaces partagés**, voire sur les terrasses ou balcons (lombricompostage).

➤ Compostage individuel

La Communauté de Communes de Forez-Est sensibilise ses habitants au compostage des déchets fermentescibles.

L'objectif est de réduire le volume des ordures ménagères résiduelles produites sur le territoire en assurant une gestion directe par les habitants qui le peuvent du compostage des matières organiques : déchets végétaux, déchets alimentaires... soit en **composteurs**, soit en **pratique libre**.

L'acquisition d'un **composteur de 400 litres** est proposée, aux habitants du territoire, **au tarif préférentiel de 20€, la Communauté de Communes prenant en charge une partie du montant**.

Les demandes de composteur peuvent être effectuées en remplissant un coupon-réponse à retourner à la Communauté de Communes de Forez-Est. Un seul composteur peut être demandé par foyer.

En 2021, **350 demandes de composteurs** ont été recensées et traitées par la Communauté de Communes de Forez-Est.



Les habitants ayant des contraintes d'espaces (appartement, peu de place dans le jardin...) ou autres et souhaitant pratiquer le compostage peuvent opter pour l'installation d'un **lombricomposteur**. Dans ce type de compostage, la digestion des déchets organiques est réalisée par des vers au sein du composteur. La Communauté de Communes de Forez-Est ne propose pas de lombricomposteurs (charge usager) mais joue un rôle de conseils.

➤ Compostage partagé

La Communauté de Communes de Forez-Est accompagne la mise en place de sites de compostage sur son territoire. Les projets sont basés essentiellement sur du bénévolat. Le compostage partagé repose à minima sur une adhésion volontaire des habitants.

L'installation d'un **site de compostage partagé** (quartier, immeuble collectif...) doit faire l'objet d'une demande particulière auprès du service déchets de la Communauté de Communes de Forez-Est. Sur le domaine public, une **convention** qui précise les rôles et obligations de chacun, doit être établie **entre la Communauté de Communes de Forez-Est et la commune** qui souhaite installer un site de compostage partagé.

L'**accompagnement** de la Communauté de Communes de Forez-Est consiste à :

- **Evaluer l'intérêt et la motivation des habitants** ;
- **Assister** les personnes volontaires pour la signature d'une convention de partenariat pour formaliser l'engagement des différentes parties, ...).
- **Aider à l'installation** (fourniture de bacs à titre gratuit), fourniture de panneaux, fourniture de broyat, formation, information par la chargée de prévention et d'animation de la CCFE).
- **Participer à la promotion de l'évènement** (lancement et inauguration du site : communication presse, supports CCFE (magazine, site internet...)).

Les **composteurs** fournis sont **fabriqués par les services techniques** de la Communauté de Communes de Forez-Est. En 2021, les agents de ce service ont fabriqué **10 composteurs de 1000 litres et 20 composteurs de 400 litres** destinés à être implantés sur le territoire, sur des sites de compostage partagé.

En 2021, une **étude de faisabilité suivie d'une installation d'un site de compostage** a été réalisée pour :

- Siège CCFE Feurs
- Ecole de Poncins
- Crèche de Nervieux
- Ecole de Salt en Donzy
- Epad de Salvizinet
- Maison du Parc à Veauche
- Pole CCFE Chazelles sur Lyon
- Ecole de Civenes
- Ecole de St Cyr les Vignes
- Ecole de Panissières



6. Réemploi

La Communauté de Communes de Forez-Est a signé une **convention** avec la **Ressourcerie des Monts du Lyonnais** pour la réalisation de la **collecte sur la déchèterie d'Epercieux Saint Paul, d'objets potentiellement réutilisables**. Au cours de l'année 2021, une autre convention a été signée avec cette association pour la mise en place d'une collecte identique sur la nouvelle **déchèterie de Chazelles sur Lyon**.

La Ressourcerie des Monts du Lyonnais est une Structure de l'Economie Sociale et Solidaire qui porte une double action d'insertion professionnelle pour l'emploi et environnementale pour la réduction des déchets par le concept de Ressourcerie, notamment à travers sa boutique et ses ventes.

Elle collecte les objets encore en bon état mais voués à la destruction, pour les valoriser, les relooker et les revendre à petits prix. Elle donne une **deuxième vie** à ces objets et participe ainsi à la **réduction des déchets**.

Un **caisson** dédié au **réemploi** a été implanté sur la **déchèterie d'Epercieux Saint Paul** au mois d'octobre 2019 et sur la **déchèterie de Chazelles sur Lyon** en juillet 2021. Ces caissons permettent de proposer une alternative aux usagers en valorisant **des objets encore en état d'usage**.

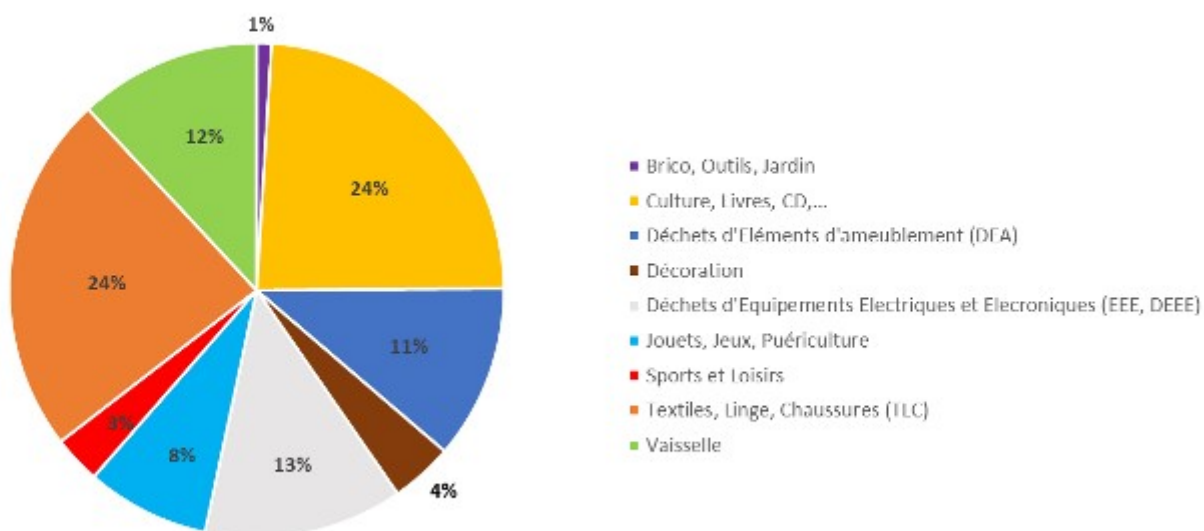


Jusqu'alors, de nombreux déchets d'ameublement étaient jetés par les usagers dans la benne « tout venant » de la déchèterie. Par le biais de la Ressourcerie des Monts du Lyonnais, la Communauté de Communes de Forez-Est va pouvoir réduire la part des déchets de mobilier mis en décharge et augmenter la part de déchets orientés vers la réutilisation, le recyclage et la valorisation. Le partenariat instauré entre la CCFE et la Ressourcerie des Monts du Lyonnais permet également à la collectivité de compléter les actions d'insertion et de solidarité qu'elle porte déjà dans le cadre du PLIE. En effet, la Ressourcerie développe un important volet social en participant activement à l'insertion professionnelle de personnes sans emploi ou peu qualifiées. Elle assure auprès de ces bénéficiaires un accompagnement socio professionnel pour faciliter leur retour à l'emploi.

En 2021, **26 tonnes** d'objets dédiés au **réemploi** ont été collectées dans les caissons mis en place sur les déchèteries d'Epercieux Saint Paul et de Chazelles sur Lyon :

FLUX	Déchèterie Epercieux Saint Paul		Déchèterie Chazelles sur Lyon	TOTAL Tonnage réemploi 2021
	Tonnage 2020	Tonnage 2021	Tonnages 2 ^{ème} semestre 2021	
Bricolage, outils, jardin	0,113	0,211	0,044	0,255
Culture, livres, CD, ...	2,733	5,099	1,182	6,281
Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)	1,375	1,938	1,056	2,994
Décoration	0,411	0,762	0,311	1,073
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	0,684	2,353	1,064	3,417
Jouets, jeux, puériculture	0,907	1,657	0,467	2,124
Sports et loisirs	0,214	0,680	0,137	0,817
Textiles, linges, chaussures	2,918	3,197	2,989	6,186
Vaisselle	0,986	2,420	0,711	3,131
Total	10,341	18,317	7,961	26,278

Répartition des objets récupérés destinés à une "seconde vie"



7. Broyage de déchets verts

➤ Mutualisation d'un broyeur à végétaux

Les communes produisent une quantité importante de végétaux lors de l'entretien des espaces verts. Le transport et le traitement de ce gisement sont coûteux pour la collectivité.

Une **étude** a été menée par le service déchets pour savoir s'il était opportun de **mutualiser un ou plusieurs broyeur(s) à végétaux aux communes membres** de la Communauté de Communes de Forez-Est (CCFE) ; L'objectif étant :

- d'impulser une **attitude éco exemplaire** dans la gestion des espaces verts publics,
- de **traiter à la source les déchets verts**, de **réduire les transports et les volumes** apportés en déchèterie ou enlevés par un prestataire,
- d'avoir recours à une **technique alternative de jardinage : le paillage**, solution contribuant à la suppression des produits phytosanitaires et à la diminution des quantités d'eau consommée pour les espaces verts publics.

Les résultats de l'enquête ont montré que les communes de la CCFE étaient majoritairement intéressées pour la mutualisation de ce type de matériel.

La Communauté de Communes de Forez-Est possède un **broyeur à végétaux** (monté sur châssis routier) dont le test a été concluant.

Il a été acté de rendre accessible ce matériel à toutes les communes membres de la CCFE qui en font la demande et après acceptation des règles fixées par une **convention**.

Une contribution financière de **100 €/jour d'utilisation** est demandée aux communes.



■ Conventions

Au cours de l'année 2020, 14 communes ont signé une convention avec la CCFE pour la location du broyeur. En 2021, **5 nouvelles conventions** ont été signées soit un total de **19 conventions en cours à fin 2021**.

Commune	Convention signée le	Conventions en cours en 2021
Balbigny	09/06/2020	14 conventions
Chazelles sur Lyon	08/07/2020	
Civens	11/06/2020	
Cleppé	07/08/2020	
Cuzieu	17/11/2020	
Marclopt	26/06/2020	
Nérondes	12/06/2020	
Rozier en Donzy	24/06/2020	
Saint Barthélémy Lestra	14/12/2020	
Saint Jodard	18/06/2020	
Saint Laurent la Conche	13/11/2020	
Salt en Donzy	22/06/2020	
Veauche	10/06/2020	
Violay	04/06/2020	
Bellegarde en Forez	02/02/2021	5 conventions
Epercieux Saint Paul	15/03/2021	
Saint Marcel de Félines	31/05/2021	
Saint Médard en Forez	05/10/2021	
Salvizinet	13/03/2021	
TOTAL		19 conventions

■ Location du broyeur

En 2021, **8 communes** ont utilisé le broyeur de la CCFE ce qui représente **15 journées** de location.

Commune	Location	
	Date	Nbre de jours
Balbigny	19 – 20 janvier 2021	2
	18 février 2021	1
Chazelles sur Lyon	16 février 2021	1
Epercieux Saint Paul	22 mars 2021	1
Saint Barthélémy Lestra	27 mars 2021	1
Saint Marcel de Félines	10 juin 2021	1
Salt en Donzy	8 mars 2021	1
Salvizinet	25 mars 2021	1
Veauche	11-12-13 janvier 2021	3
	1-2-3 mars 2021	3
TOTAL		15

➤ Organisation de campagnes de broyage de déchets verts avec distribution de broyat

Dans un objectif de sensibilisation, la Communauté de Communes de Forez-Est a organisé en 2021 des **campagnes de broyage des déchets verts en déchèteries**. Ces campagnes ont eu lieu au mois d'octobre sur les déchèteries **d'Epercieux Saint Paul** (08/10/2021), **Panissières** (22/10/2021) et **Chazelles sur Lyon** (27/10/2021). Au cours de ces trois journées, les usagers venus déposer des végétaux sur ces trois déchèteries pouvaient, s'ils le souhaitaient, repartir avec du broyat à réutiliser en paillage.

Indicateurs financiers

Marché de collecte et traitement des déchets

Dans un **objectif d'harmonisation de la gestion des déchets** sur son territoire, une étude menée par la Communauté de Communes de Forez-Est, avec l'aide d'un assistant à maîtrise d'ouvrage, a permis à la collectivité de définir un **nouveau schéma de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés et d'exploitation des déchèteries**.

La CCFE a lancé un nouveau **marché de collecte, transfert, traitement, valorisation, tri des déchets ménagers et assimilés et prestations de services annexes**. Ce marché, qui a **pris effet le 1^{er} janvier 2019**, se décompose en **8 lots** détaillés dans le tableau ci-dessous. Le **lot tri**, arrivé à échéance le 31/12/2020, a été relancé en 2020 donnant lieu à un **nouveau marché de tri de la collecte sélective hors verre** qui a pris effet au **1^{er} janvier 2021** et qui intègre **l'extension des consignes de tri**.

N° LOT	DEFINITION ET CARACTERISTIQUE DES LOTS	DUREE	ECHEANCE
1	Collecte en porte à porte, évacuation et transfert des ordures ménagères résiduelles, de la collecte sélective hors verre – Collecte, transfert et traitement des déchets alimentaires Tranche ferme : - Collecte en porte à porte, évacuation et transfert des OMr et de la collecte sélective hors verre ; - Collectes ponctuelles (manifestations, etc.) sur le territoire. Tranche optionnelle n° 1 : Collecte, transfert et traitement des déchets alimentaires sur le territoire PSE n° 1 : Lavage des bacs sur les points de regroupement	5 ans reconductible 1 fois 1 an	Période ferme : 31/12/2023 Reconstitution : 31/12/2024
2	Collecte en apport volontaire, évacuation et transfert du verre sur le territoire - Collecte du verre en points d'apport volontaire sur le territoire et évacuation ; - Prestations ponctuelles de déplacement et vidage de colonnes. PSE n° 2 : Lavage des colonnes aériennes d'apport volontaire	5 ans reconductible 1 fois 1 an	Période ferme : 31/12/2023 Reconstitution : 31/12/2024
3	Collecte en apport volontaire, évacuation et transfert des ordures ménagères résiduelles et de la collecte sélective hors verre sur le territoire Tranche ferme : - Collecte en apport volontaire, évacuation et transfert de la collecte sélective hors verre ; - Prestations ponctuelles de déplacement et vidage de colonnes. Tranche optionnelle n° 2 : Collecte en apport volontaire, évacuation et transfert des OMr sur le territoire PSE n° 3 : Lavage des colonnes aériennes d'apport volontaire	5 ans reconductible 1 fois 1 an	Période ferme : 31/12/2023 Reconstitution : 31/12/2024
4	Traitement des ordures ménagères résiduelles	5 ans reconductible 1 fois 1 an	Période ferme : 31/12/2023 Reconstitution : 31/12/2024
6	Gestion du bas de quai des déchèteries : mise à disposition de bennes pour les 5 déchèteries du territoire, compactage de certains flux, évacuation des bennes et traitement de certains flux collectés, mise à disposition de bennes pour distribution de compost	5 ans reconductible 1 fois 1 an	Période ferme : 31/12/2023 Reconstitution : 31/12/2024
7	Collecte des cartons des commerçants de 6 communes de la CCFE - Démarchage en porte à porte des commerçants des 6 communes concernées ; - Collecte, évacuation et valorisation des cartons.	5 ans reconductible 1 fois 1 an	Période ferme : 31/12/2023 Reconstitution : 31/12/2024
8	Gestion des DMS non repris par Eco-DDS et des batteries des 5 déchèteries du territoire : mise à disposition de contenants, enlèvement et traitement des déchets	5 ans reconductible 1 fois 1 an	Période ferme : 31/12/2023 Reconstitution : 31/12/2024

DEFINITION ET CARACTERISTIQUE DU MARCHE DE TRI	DUREE	ECHEANCE
Tri de la collecte sélective hors verre (nouveau marché) • Mise à disposition d'un site d'exploitation ; • Réception et pesée de la collecte sélective hors verre ; • Tri, conditionnement, stockage et chargement des déchets ; • Reprise des matériaux triés JRM et gros de magasin ; • Gestion des refus ; • Réalisation de caractérisations annuelles selon la norme en vigueur ; • Fourniture du personnel administratif et technique nécessaire ; • Transmission des éléments de suivi. Tranche ferme : • Tri de la collecte sélective hors Extension des Consignes de Tri (ECT) : du démarrage des prestations jusqu'à la date de mise en place de l'ECT. Tranche optionnelle : • Tri de la collecte sélective avec Extension des consignes de Tri : à partir de la date de mise en place de l'ECT.	2 ans reconductible 4 fois 3 mois	Période ferme : 31/12/2022 Reconduction : 31/12/2023

Les dépenses et leur financement

1. Les dépenses

Les **dépenses** de la Communauté de Communes de Forez-Est sont composées des coûts suivants :

- Charges de structure ;
- Charges de personnel ;
- Charges techniques dont :
 - Coût des prestations de collecte et traitement des déchets ;
 - Contribution versée à la Métropole de Saint Etienne pour l'accès à certaines de ses déchèteries.

➤ Prestations rémunérées aux entreprises de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

▪ Prix des prestations

Les coûts des différentes prestations sont établis pour chaque lot suivant les **bordereaux de prix des marchés** de gestion des déchets ménagers et assimilés passés par la Communauté de Communes de Forez-Est avec les différents prestataires. Ces prix sont **révisés annuellement** selon les marchés.

▪ TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes)

La **Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)** applicable aux **installations de stockage de déchets non dangereux** autorisées en application du titre 1^{er} du livre V du code de l'environnement est fixée pour l'année 2021 à **30 €/tonne** (taux réduit pour les installations faisant l'objet d'une valorisation énergétique de plus de 75% de biogaz capté).

Pour les déchets réceptionnés dans une **installation de traitement thermique de déchets dangereux**, la TGAP est fixée à **13,27 €/tonne pour l'année 2021**.

	Taux en €/T Année 2020	Taux en €/T Année 2021	Evolution 2020 / 2021
Déchets réceptionnés dans une installation de stockage des DND	18,00 €	30,00 €	+67 %
Traitement thermique des DD	13,15 €	13,27 €	+ 0,9%

➤ Contribution versée à Saint Etienne Métropole pour l'utilisation des déchèteries d'Andrézieux Bouthéon, Saint Héand et Saint Galmier

Afin de tenir compte du principe de proximité, la Communauté de Communes de Forez-Est a signé avec **Saint Etienne Métropole**, une convention visant à autoriser l'accès des habitants :

- de Veauche à la **déchèterie d'Andrézieux-Bouthéon**,
- d'Aveizieux à la déchèterie de **Saint-Héand**,
- d'Aveizieux, Bellegarde en Forez, Cuzieu, Rivas et Veauche à la **déchèterie de Saint Galmier**.

Cette convention s'applique pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022.

2. Les recettes

Les **recettes** de la Communauté de Communes de Forez-Est se composent :

- Des facturations aux usagers du service (TEOM, REOM, ou RI) ;
- Des soutiens versés par les sociétés agréées (éco-organismes) ;
- Des ventes de matériaux ;
- Des conventions d'accès aux déchèteries signées avec des collectivités voisines.

➤ Facturations aux usagers du service

Les modes de financement du service diffèrent selon les choix effectués par les ex collectivités avant la création de la Communauté de Communes de Forez-Est. La CCFE devra harmoniser son mode de financement au plus tard au 1^{er} janvier 2024. La loi de finances précise que les collectivités bénéficient de deux ans supplémentaires pour harmoniser la fiscalité (passage de 5 ans à 7 ans après la fusion en 2017).

Le **financement** du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la CCFE est assuré :

- Pour les communes de Chazelles sur Lyon, Saint Médard en Forez et pour l'ex-CC du Pays de Saint Galmier : par la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)** ;
- Pour les ex-CC de Feurs en Forez et des Collines du Matin : par la **Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM)** ;
- Pour l'ex-CC de Balbigny : par la **Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI)**.

La Communauté de Communes de Forez-Est a mis en place une **régie de recettes** pour :

- La vente de **cartes d'accès aux déchèteries** aux professionnels du territoire ;
- La **facturation des bacs, ordures ménagères ou tri sélectif, cassés** du fait des usagers du service ;
- La vente de **composteurs individuels**.

La collectivité **facture à son prestataire** de collecte les **bacs cassés lors de la réalisation de la prestation**.

➤ Soutiens financiers versés par les éco-organismes

La Communauté de Communes de Forez-Est a contractualisé avec différents **éco-organismes** afin de bénéficier **d'aides à la mise en place des collectes séparatives** de déchets.

- **CITEO Emballages** : pour la mise en place de la collecte des **emballages ménagers recyclables** ;
- **CITEO Papiers** : pour la mise en place de la collecte des **papiers** ;
- **OCAD3E (ECO-SYSTEM)** : pour la mise en place de la collecte des **Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques** et des **lampes** ;
- **ECO MOBILIER** : pour la mise en place de la collecte des **Déchets d'Éléments d'Ameublement** ;
- **RR-FASHION** : pour la mise en place de la collecte des **textiles** ;
- **COREPILE** : pour la mise en place de la collecte des **piles** et **accumulateurs portables** ;
- **ECO DDS** : pour la collecte des **Déchets Diffus Spécifiques** ménagers sur les déchèteries.

➤ Rachat des matériaux

▪ Rachat des matériaux issus de la collecte sélective

○ Emballages

Dans le cadre du **Contrat pour l'Action et la Performance (Barème E)** signé en 2018 avec la Sté Agréée Eco-Emballages, la CCFE devait faire un choix pour la **reprise des matériaux** en sortie de centre de tri et a opté pour l'organisation suivante :

Matériaux	Reprise matière	Repreneurs
Acier	Option « Filières »	ARCELOR MITTAL
Aluminium		AFFIMET
Flaconnages plastique		VALORPLAST
Verre		VERALLIA
Carton (5.02)	Option «Fédérations»	SUEZ RV Centre Est Valorisation
Carton déchèteries (1.05)		
Briques alimentaires (ELA 5.03)		

○ Papiers

Les **Journaux, Revues, Magazines (JRM 1.11)** et **Gros de Magasin (GM 1.02)** sont repris dans le cadre du **marché de tri de la collecte sélective hors verre** passé par la Communauté de Communes de Forez-Est avec la **Société SUEZ RV Centre Est Valorisation**.

▪ Rachat matière issue des déchèteries

- **Carton (1.05)** : SUEZ RV Centre Est Valorisation ;
- **Ferraille** : SERMACO

▪ Rachat des bacs usagés

La Communauté de Communes de Forez-Est a signé une convention avec la **Société BM Plastique** pour la reprise et le recyclage en centre de valorisation agréé des bacs et couvercles en fin de vie.

Près de **7 tonnes** ont été valorisées en 2021.

➤ Convention d'accès à la déchèterie de Chazelles sur Lyon pour 14 communes de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL)

Afin de tenir compte du principe de proximité et dans un souci de non déséquilibre de l'économie des marchés de gestion de sa déchèterie située à Chazelles sur Lyon, la Communauté de Communes de Forez-Est a signé avec la **Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL)**, une convention visant à autoriser l'accès des habitants de **14 communes** de ses communes membres à cette déchèterie. Les habitants des communes suivantes sont autorisés à accéder à la **déchèterie de Chazelles sur Lyon** : **Aveize, Chevrières, Châtelus, Grammond, Maringes, Saint Denis sur Coise, Viricelles, Virigneux, Grézieu le Marché, Meys, Saint Symphorien sur Coise, Haute Rivoire, Pomeys et Sainte Foy l'Argentière**.

Cette convention s'applique pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2024.

➤ Convention d'accès à la déchèterie de Montrond les Bains pour 4 communes de Loire Forez Agglomération

Pour des raisons de proximité et une logique de bassin de vie, une **convention** a été signée avec **Loire Forez Agglomération** afin d'autoriser l'accès de **quatre de ses communes membres**, à la **déchèterie de Montrond les Bains**.

Sont autorisés à accéder à la déchèterie de Montrond les Bains les **habitants dits « usagers ménagers »** des communes suivantes : **Boisset-lès-Montrond, Chalain-le-Comtal, Magneux-Haute-Rive et Unias**.

Les professionnels dits « usagers non ménagers » et services techniques des quatre communes concernées ne sont pas autorisés dans le cadre de cette convention.

Cette convention s'applique pour la période du 1^{er} mai 2021 au 31 décembre 2023.

3. Bilan financier 2021

Le budget global de gestion des déchets de la CCFE est évalué à **7,1 millions d'euros**, soit une moyenne de **112€ HT/hab./an** supérieure à la moyenne nationale ADEME.

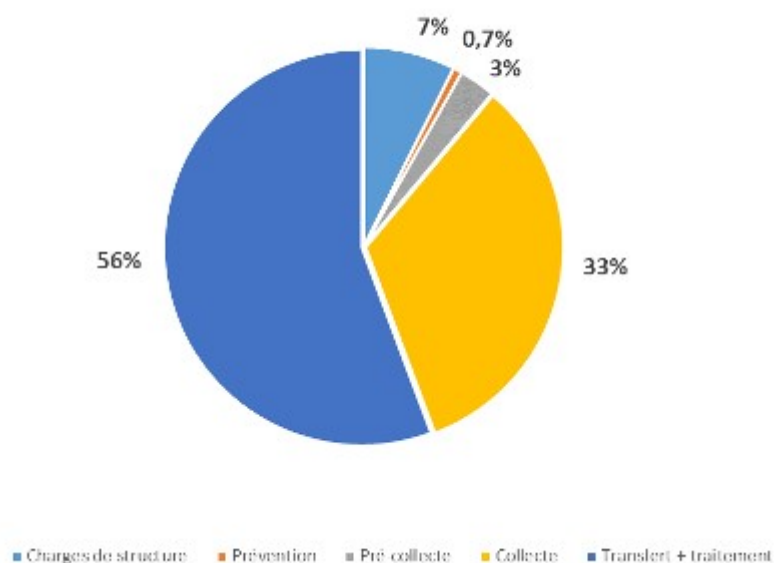
Les postes liés à la **collecte et au traitement** sont les plus importants et représentent **89% des coûts du service**.

7,1 millions d'euros HT
de budget/an

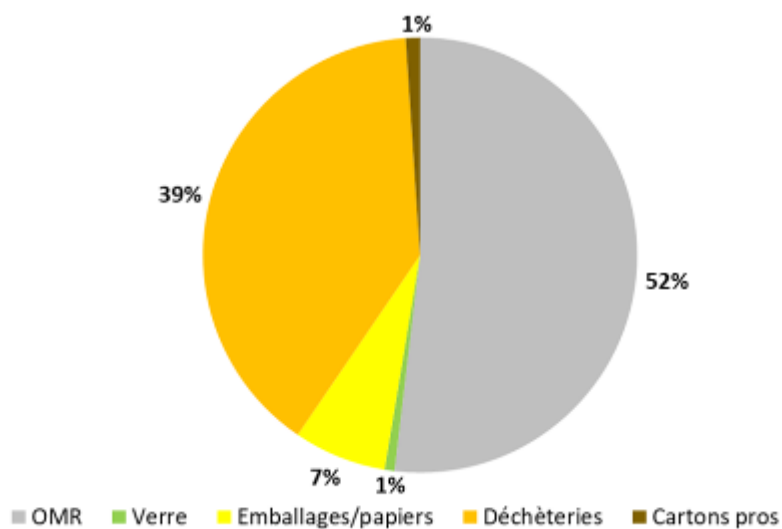
112€ HT/hab/an

Référentiel national ADEME
107€ HT/hab

➤ Répartition du coût aidé HT par flux de déchets



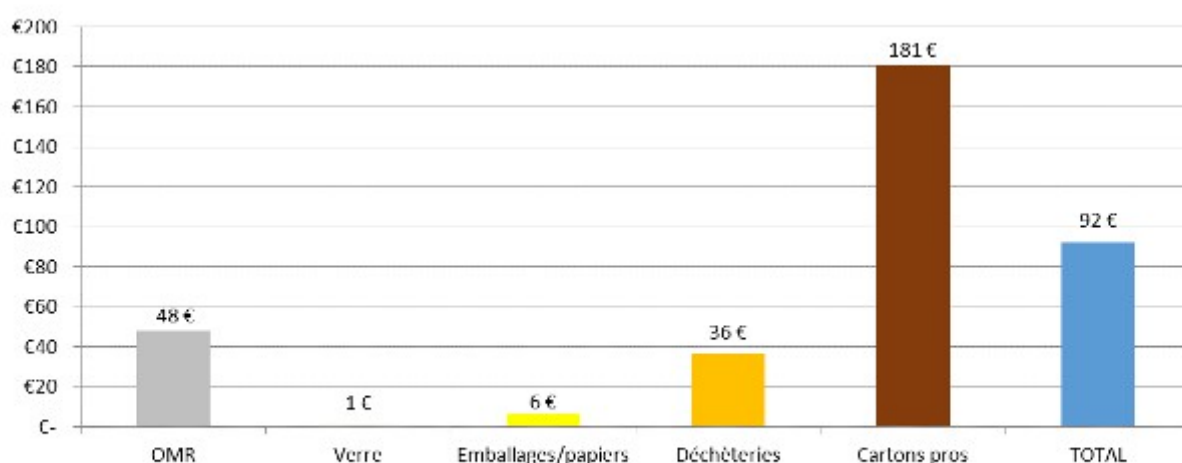
➤ Part relative du coût aidé HT par flux de déchets



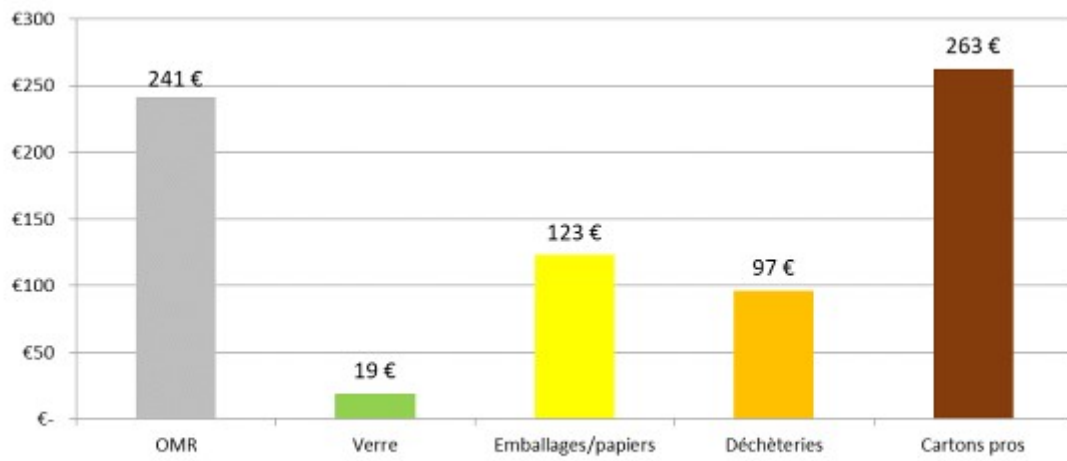
Le flux **d'ordures ménagères résiduelles** représente **52%** du coût et les **déchèteries** **39%**.

➤ Coûts aidés HT par flux de déchets (en €/hab)

A noter que pour le flux « cartons des professionnels », le coût s'entend en €/professionnel (sur la base du nombre de conventions signées).



➤ Coûts aidés HT par flux de déchets (en €/ tonne)



Actions menées en 2021

Bilan des actions menées en 2021

➤ Organisation générale du service

- Délibération **d'harmonisation du financement du service à la REOM** au 1^{er} janvier 2023 ;
- **Renfort de 3 agents** supplémentaires pour la **préparation de la REOM** au 1^{er} janvier 2023 ;
- Elaboration de la **matrice compta-coût 2020** ;
- Renseignement de la base de données **SINDRA** ;
- Poursuite de la mise à jour de la **base de données** (logiciel STYX) ;
- Lauréat de **l'appel à projet de CITEO** (phase 4) pour l'extension des consignes de tri et l'optimisation des collectes ;
- Dépôt d'un **dossier DSIL** pour le projet 2021-2022 de déploiement des conteneurs enterrés ;
- Signature du **contrat de concession** pour la construction et l'exploitation du **futur centre de tri** (SYDEMER) ;
- Signature d'une **convention** avec la **ressourcerie des monts du lyonnais** pour la **collecte des objets en état d'usage** stockés sur la **déchèterie de Chazelles-sur-Lyon** ;
- Signature d'une **convention de partenariat avec LE RELAIS 42** pour l'implantation et l'exploitation de **conteneurs à textile, linge de maison, chaussures (TLC)** ;
- Démarrage de **l'accord cadre avec l'agence de communication LetM** ;
- Signature d'un **contrat de partenariat** pour la **collecte et le traitement des consommables d'impression usagés** avec **PRINTERREA** ;
- Renouvellement du **marché de broyage des déchets verts** stockés sur les plateformes (titulaire : Rhône environnement) ;
- Renouvellement du **marché de chargement, transport et déchargement du broyat** issu des plateformes de stockage des déchets verts ;
- Signature d'une **convention avec Loire Forez Agglomération** pour **l'accès à la déchèterie de Montrond-les-Bains** ;
- Signature d'une **convention** avec la **chambre d'agriculture de la Loire** pour le suivi de la qualité agronomique du **co-compostage des déchets verts broyés** sur la **déchèterie de Chazelles-sur-Lyon** ;
- Préparation des **grilles tarifaires 2022**,

➤ **Collecte**

- **23 points noirs** de collecte traités (marches arrière, manœuvres dangereuses...) ;
- **22 dossiers d'urbanisme** traités ;
- Développement de la **collecte de proximité** (mise en œuvre de la 2^{ème} phase) : **implantation de 18 points de regroupement** aménagés avec des conteneurs enterrés ou semi-enterrés (réunions publiques, permanences distribution badges et récupération de bacs) ;
- **Optimisation des tournées** de ramassage des ordures ménagères résiduelles et de la collecte sélective en porte à porte ;
- Campagnes de **lavage des colonnes d'apport collectif** et **des bacs sur les points de regroupement**.



➤ **Déchèteries**

- Mise en place de **nouveaux horaires d'ouverture des déchèteries** ;
- Fin des travaux et **ouverture de la nouvelle déchèterie à Chazelles sur Lyon** ;
- Mise en place d'une **filière de co-compostage** sur la **déchèterie de Chazelles sur Lyon** ;



- Mise en place d'un **contrôle d'accès à la déchèterie de Chazelles sur Lyon** (barrière + lecteur de plaques d'immatriculation) ;
- Opération de **collecte des pneus agricoles** sur la **déchèterie de Chazelles sur Lyon et la plateforme de déchets verts d'Epercieux Saint Paul** (Chambre d'agriculture de la Loire) ;
- Acquisition d'un **engin télescopique** pour la **déchèterie de Chazelles sur Lyon** ;
- **Remise aux normes ICPE** des **déchèteries de Feurs et Montrond les Bains**,
- Vente de **167 cartes d'accès aux déchèteries** pour les **professionnels** ;
- **Acquisition d'un caisson sécurisé** pour le **stockage des objets en état d'usage** (réemploi) sur la **déchèterie de Chazelles sur Lyon** ;



➤ Prévention - Sensibilisation

- **Animations auprès des scolaires** selon le projet pédagogique (5 écoles : 6 classes – 149 élèves sensibilisés) ;
- Participation à la **journée d'animation de la piscine Forez-Aquatic** à Feurs en lien avec la Ludothèque ;
- **Stand** en déchèterie de Feurs ;
- **6 animations** auprès des scolaires sur la thématique des **DEEE** ;
- **Animations tous publics** durant la **Semaine Européenne de Réduction des Déchets** : recyclage du verre (GUERIN), textile (Le Relais), D3E (Madeleine Environnement), tri ;
- **Représentations pièce de théâtre « Very Bad Conf »** au cours de la Semaine Européenne de Réduction des déchets ;
- **Etude de faisabilité** et installation de **10 sites de compostage partagé** ;
- **Promotion du compostage individuel** tout au long de l'année (vente et distribution de **350 composteurs individuels**) ;
- **Campagnes de broyage de déchets verts** en déchèterie et distribution de broyat ;
- **Habillage du caisson DEEE** par la MJC de Chazelles sur Lyon ;
- Suivi de **24 caractérisations** au **centre de tri de Firminy**.



Perspectives 2022

Les perspectives 2022

Les principaux projets pour **l'année 2022** sont les suivants :

- Poursuite de la **dématérialisation du service** (régie, ordres de service...) ;
- Poursuite des **animations auprès des scolaires** ;
- Préparation technique de **l'harmonisation fiscale 2023** (base de données, règlement, grille tarifaire) ;
- Préparation technique à **l'extension des consignes de tri** ;
- Etude sur le schéma de gestion des **biodéchets** à mettre en place sur le territoire en 2023 ;
- Lancement d'un **appel à projets aux communes** pour le **développement du compostage partagé** en centre-bourg dès 2023 ;
- Suivi de **l'appel à projet CITEO phase 4** ;
- Réponse à **l'appel à projet AURABIODEC** pour le tri à la source et la valorisation des **biodéchets** ;
- Réflexion sur le **broyage des déchets verts à domicile** ;
- **Communication** renforcée pour annoncer les changements à venir sur la **fiscalité, biodéchets et l'extension des consignes de tri** (nouvelle identité graphique, nouveaux documents et outils de communication, formations...) ;
- **Distribution de compost** sur les déchèteries ;
- Mise en place d'un **réseau de référents élus** (1 élu par commune). Relais thématique gestion des déchets ;
- Développement de la **collecte de proximité** : lancement de la **3^{ème} phase** (implantation conteneurs enterrés ou semi-enterrés) ;
- Rédaction et mise en place du **PLPDMA** (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) ;
- Relance d'un **accord-cadre pour la fourniture et la maintenance d'équipements de précollecte** ;
- Préparation/dimensionnement du **futur centre technique** (à adapter pour l'activité générée du service déchets) ;
- SYDEMER. Choix d'un **AMO** pour étudier des **nouvelles filières de traitement dans la Loire** (CSR) ;
- Développement du **réemploi** sur la **totalité des déchèteries** de la CCFE ;
- Relance des **contrats de reprise matières** ;
- Test d'une **charte Eco-événement** pour le **comice de Feurs** ;
- Faciliter la mise en place **d'une filière de valorisation des cheveux** pour les coiffeurs du territoire.
- Renouvellement de la **convention d'accès aux déchèteries de La Métropole de Saint Etienne** ;
- Mise en place de **nouvelles filières REP sur les déchèteries** : articles de bricolage et de jardin, jeux et jouets, articles de sports et loisirs ;
- Elaboration de la **matrice compta-coût 2021** ;
- **Renseignement** de la base de données **SINDRA** (2021) ;
- Opération de **sensibilisation au broyage des déchets verts** (broyage et distribution du broyat aux usagers) ;
- **Distribution de compost** sur les déchèteries.

